

Abonnements par la poste :

Édition quotidienne
CANADA... \$6.00
ETATS-UNIS ET UNION POSTALE... \$8.00
MONTREAL ET BANLIEUE... \$10.00

Édition hebdomadaire
CANADA... \$2.00
ETATS-UNIS ET UNION POSTALE... \$3.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

Rédaction et administration
43, RUE SAINT-VINCENT
MONTREAL

TÉLÉPHONE: Main 7466
SERVICE DE NUIT: Rédaction, Main 5121
Administration, Main 5153

FAIS CE QUE DOIS!

Le cri d'alarme du "Soleil"

A propos d'immigration

Il faut donner un long écho à l'important article que publiait, sous ce modeste titre: *Quelques chiffres sur les immigrants*, le *Soleil* de vendredi. C'est une pièce qui mérite l'attention.

Le *Soleil* cite d'abord, certaines statistiques ontariennes, d'où il résulte que, sur les 2,268 malades admis dans les asiles de la province, au cours de l'année 1921, 860, soit 38%, étaient nés à l'étranger. Sur ce dernier chiffre, 326 venaient d'Angleterre, 89 d'Ecosse et 78 d'Irlande.

D'où le *Soleil* conclut: *Ce sont des chiffres incontestablement significatifs. Ils démontrent que l'immigration a été mal triée dans le passé et que le premier résultat est d'encombrer nos hôpitaux et de taxer le contribuable canadien. Si le même phénomène s'est produit dans les autres provinces, il y a lieu de s'alarmer.*

Nous savons que, dans la province de Québec, les constatations ne sont pas plus rassurantes.

Depuis que l'hôpital de Verdun existe, on voit que 5,901 malades y ont été admis. Sur ce nombre, 3,156 sont des sujets nés au Canada. Le reste, c'est-à-dire 2,745, sont d'origine étrangère.

Ces statistiques n'ont rien de consolant. Elles paraissent justifier, dans une large mesure, les critiques de ceux qui répètent que la politique d'immigration, telle que pratiquée jusque dans ces dernières années, a eu surtout pour effet d'encombrer nos prisons, nos asiles et nos hôpitaux au grand détriment du trésor national.

Ceci est déjà fort important; mais le reste l'est bien davantage, car il ne s'agit plus d'un fait à constater et à déplorer seulement, mais d'une chose à empêcher.

Et c'est un véritable cri d'alarme que jette ici le *Soleil*.

Si nous sommes bien informés, dit-il, le département de l'immigration à Ottawa est à l'étude, dans le moment, le projet d'accepter l'envoi de quelque 50,000 enfants, à raison de 5,000 par année, qui remplissent actuellement les maisons d'assistance et de bienfaisance en Grande-Bretagne. S'il était vrai que la plupart sont des enfants illégitimes ou sans parents, ou bien dont l'hérédité est pour le moins douteuse, il serait néfaste de se livrer à la tâche d'absorber ces déchets dont il incombe à l'Angleterre de prendre soin. Secourir l'enfance déshéritée est, à coup sûr, le premier devoir de l'humanité. Mais cette assistance n'en constitue pas moins un lourd fardeau. Chaque pays, même dans l'Empire, doit porter le sien.

Le *Soleil* doit être bien informé. Autrement, et personne ne l'en saurait sûrement blâmer, il ne se risquerait point à mettre ainsi en cause l'un des ministères fédéraux. Telle quelle, et de la part d'un journal ministériel, son intervention constitue un acte de courage dont il faut le féliciter.

Et, pour faire à celui-ci un efficace écho, nous demandons formellement à notre tour quelles sont les intentions du gouvernement.

C'est un point qu'il faut tirer au clair.

Nous pouvons tenir pour certain que l'Angleterre ne répugnera pas trop à se débarrasser sur nous de ses moins désirables sujets. Ce n'est pas une raison pour que le Canada s'en charge... Omer HEROUX.

Actualité

Un plagiat?

La science a fait récemment beaucoup de progrès. La fabrication en série est tellement perfectionnée que dans quelques années les usines de Ford produiront des coupés ou des sedans sans plus de frais ni d'effort qu'une poule pond ses œufs. Le docteur Voronoff est en train de rajouter l'humanité en lui greffant des glandes de singe, ce qui ne changera sûrement pas les mœurs modernes, car, est-ce effet de l'immense consommation de singe en boîte? Je n'en sais rien, mais il est sûr que les mœurs de singe ont depuis longtemps précédé la greffe de leurs glandes.

A Montréal, nous assistons ces jours-ci à la démonstration touchante du progrès des procédés de fabrication. Désormais un confiseur distribue des rasoirs, ce qui aura pour effet de doubler sa clientèle. On sera ravi de le savoir, mais il est sûr que les mœurs de singe ont depuis longtemps précédé la greffe de leurs glandes.

La parole vient de trouver dans le radio des ailes, des ailes rapides comme ne le furent jamais celles d'aucun volatile. Il ne lui faut qu'un septième de seconde pour faire le tour de la terre. C'est-à-dire qu'à peine sortie de votre bouche elle vous rentre par le derrière de la tête, ce qui explique que l'universel bavardage ne s'épuise jamais.

Mais la parole a certainement perdu en clarté ce qu'elle a gagné en vitesse comme vous le fera comprendre ce petit extrait du dernier numéro de la Revue des lectures.

Il faut lire, dans le *Journal officiel* du 1er octobre, le compte rendu de la dernière séance de l'Académie des sciences.

M. Adrien Guehard communique à la savante compagnie une étude intitulée: "A propos du macrocosme japonais." Il faut insérer par ledit *Journal officiel* les explications suivantes:

"Encore ne s'agit-il là que d'une modalité en quelque sorte marginale, du distopisme actuel, dont l'action géosynclinale aurait plutôt pour effet de provoquer au large, par l'écrasement et la chasse des fines argiles abyssales sous la superposition prolongée d'épanchements sous-marins de lavas denses, les vagues sismiques des "tsunamis" ou raz de marée qui, parfois, prémonition terrestre, assignent de lointains rivages indiquant de grands déplacements de centres de gravité en profondeur et préparant lentement, mais non sans craquements superficiels le long des lignes articulaires de la carapace, les inséparables réajustements tectoniques de l'épicrogène, favorisés par la souplesse et la continuité de la couche résistante fondamentale issue du magma igné.

"Une nouvelle reconnaissance ha-

thymétrique des côtes et la recherche de modifications du relief plus significatives que l'éboulement littoral de Sipani ou la disparition, puis réapparition de l'île volcanique d'Oshima permettront de savoir si, à la multiplicité des causes locales conjuguées, ici par un déclenchement paroxystique de sisme par décrochement, à pu combiner ou superposer son action à la loi supérieure, établie sur des données physiques élémentaires, de l'intervention fatale du temps et de la pesanteur pour la rupture intégrale du jeu continu de la sédimentation et la production cataclysmale du diastrophisme planétaire.

A notre avis, cette explication apporte à la science une conclusion nouvelle. On ne saurait mieux démontrer en effet l'influence étrange des tremblements de terre de l'Orient: ils répandent des vapeurs fuligineuses et des ténèbres jusque dans le cerveau des savants français.

Peut-être pensez-vous que cette explication de secousse sismique vous est familière? Vous ne faites pas erreur. Il se produisit en 1919 une secousse sismique considérable à Montréal qui eut pour effet de porter M. le maire aux hauteurs du Conseil législatif. Appelé à expliquer cette nomination, le premier ministre d'alors s'expliqua à peu près dans les mêmes termes. Il expliqua ce macrocosme par la dimension du port de Montréal, multipliée par la hauteur du mont Royal, plus le chiffre de la population, plus la superficie en pieds carrés des usines Vickers.

Comme disent les lecteurs du *Soleil*, il n'y a jamais rien de nouveau sous le soleil et l'on comprendrait le premier ministre Sonnerette avait déjà trouvé des explications à peu près semblables aux causes du mystère de la fille qu'il traitait.

MAY DERRICK.

Bloc-notes

Sur l'échiquier

Une grosse partie se joue présentement sur l'échiquier politique et dans les coulisses ministérielles. Depuis le départ de M. Gouin, on parle assez volontiers du retour possible dans la politique active de M. Rodolphe Lemieux. Les uns voient en lui le seul homme qui puisse dans notre région s'imposer à ses collègues libéraux; les autres, avec joie ou appréhension, croient qu'il est le seul homme aussi qui puisse, dans une certaine mesure, faire entendre au sein du cabinet les accents protectionnistes qu'on suppose tomber des lèvres de M. Gouin. En tout cas — et c'est un point à noter — le Canada de ce matin jette ses cartes sur la table, et réclame nettement l'entrée dans le cabinet de l'ancien ministre.

Et puisque, dit-il, la question de

La session de Québec

L'opposition tend ses filets

Elle veut se renseigner sur les actes du gouvernement — L'affaire de Saint-Cyriaque — Quelques bills privés.

Québec, 12. — Aujourd'hui, samedi, le parlement provincial est vide de députés. On en rencontre un ou deux, par hasard, dans les couloirs. De ministres, point non plus. C'est le congé habituel de fin de semaine qui permet aux parlementaires de prendre un repos plus ou moins mérité et de rencontrer leurs commettants. La salle de l'Assemblée législative, d'ordinaire animée par le va-et-vient des politiciens et le branle-bas des débats de séance, est déserte. Seule la tabatière constitutionnelle en forme de serpent et dont le couvercle est surmonté de castor figé sur la table des greffiers. Cette tabatière, qui surprend un peu les nouveaux et les non-initiés, est d'usage obligatoire dans tous les parlements anglais. Elle est scrupuleusement remplie d'un tabac fin et doit reposer à côté de la masse, emblème de l'autorité de l'Assemblée.

Cette masse est placée sur deux coussins de velours et doit reposer sur le bureau de la Chambre lorsqu'elle est en séance. Aujourd'hui seule la tabatière monte la garde en l'absence de sa compagne.

Lundi après-midi, les quatre-vingt-quatre élus du peuple commencent leur troisième semaine de délibérations. Le feuilleton de cette journée comporte trente-huit questions posées par l'opposition. La plupart traitent sur l'ordre du jour depuis le début de la semaine dernière. Ainsi le gouvernement n'a pas encore dit à M. Houde, de Saint-Marie, s'il est vrai que M. Nicol est l'un des directeurs ou l'un des propriétaires de la *Tribune*, de Sherbrooke. Le renseignement embarrassant demandé par M. Jules Langlais, de Timiscamata, au sujet de l'expatriation du village de Saint-Cyriaque qui sera inondé par la construction du barrage de Kenogami, n'a pas encore eu de réponse. On sait que les villageois de cet endroit se sont révoltés contre l'exhumation et le transport des morts de leur cimetière. Finalement la compagnie qui s'était chargée de l'entreprise a décidé d'attendre à plus tard.

M. Sauvé veut aussi savoir combien M. Adolphe Savard, ancien secrétaire particulier de M. Athanase David, a reçu du gouvernement depuis 1920 et pour quel travail.

M. Houde s'inquiète sur la somme que chacun des ministres a reçue du gouvernement pour frais de voyage du 1er janvier 1920 au 1er janvier 1924.

Outre l'affaire de Saint-Cyriaque que M. Langlais semble s'être chargé de tirer au clair, la vente de la concession forestière de Manicouagan soulève probablement un débat. M. Sauvé demande copie de toute correspondance, télégrammes, contrats, etc., entre le gouvernement et toute personne relativement à la mise de cette concession par le ministère des terres et forêts, il y a quelques semaines.

Le député de Beauharnois continue de revenir à la charge au sujet du siège de Conseil législatif pour Salaberry. On sait que ce siège est vacant depuis la démission de sir Lomer Gouin, le 7 novembre 1921, et que sir Lomer Gouin n'a jamais

la représentation du district de Montréal, dans le cabinet fédéral, se pose à l'heure actuelle, nous croyons que l'hon. M. Lemieux devrait consentir à quitter la chaise sculptée de la présidence pour reprendre le fauteuil ministériel que selon nous il n'aurait jamais dû quitter.

M. Lemieux avait en outre le représentant attiré de notre district. C'est lui qui doit succéder à sir Lomer Gouin. Plus que tout autre il a le prestige et l'autorité voulus pour représenter Montréal dans le ministère.

Ceci doit correspondre à une décision de groupe. Il serait étonnant, autrement, que le Canada parlât avec tant de netteté, au risque de froisser certaines susceptibilités et certaines ambitions.

Protestations

On nous adresse une assez vive protestation contre une pièce de cinéma récemment donnée à Montréal.

Il existe des autorités qui ont spécialement pour fonction de surveiller le cinéma — pièces et affiches. C'est près d'elles que les protestations ont le plus de chance de produire leur effet.

Mais nous profitons de l'occasion pour attirer sur la question générale l'attention de ces autorités.

Il n'est pas besoin de pénétrer dans les salles pour constater que certaines affiches sont excessives.

Propagande

Un ami de la ville nous envoie deux abonnements nouveaux au quotidien.

Un ami du Manitoba renouvelle son abonnement et y ajoute celui d'un de ses amis, en exprimant son regret de ne pouvoir faire davantage.

Un autre, du bas du fleuve, ajoute au prix régulier de son abonnement quelques piastres pour la propagande.

Une jeune fille de la ville, amie fidèle du journal, envoie 85 pour les "Etreennes". Mieux vaut tard que jamais, conclut-elle.

Tout cela servira à étendre le rayon d'influence du journal.

O. H.

propres à l'usage auquel ils étaient destinés. Cette homologation a eu aussi pour effet de faire monter considérablement la valeur de la propriété dans tout le voisinage et la fabrique a dû, pour se procurer les terrains dont elle avait besoin pour l'érection de son église et de son presbytère, payer un prix beaucoup plus élevé. Par suite de cet état de choses la fabrique de St-Pierre Claver prétend qu'elle a souffert de préjudices réels attribuables aux décisions et aux actes de la cité de Montréal.

Montréal s'est fait autoriser par la législature à payer une somme n'excédant pas \$34,620 pour payer le prix d'achat des terrains en question pour la partie requise pour l'ouverture du boulevard Saint-Joseph. Nonobstant cette loi et malgré les instances répétées de la fabrique de St-Pierre Claver la cité de Montréal a toujours refusé de mettre à effet l'autorisation que lui accordait la législature c'est-à-dire l'achat et le paiement de terrains en question. C'est pourquoi St-Pierre-Claver veut forcer Montréal à remplir ses promesses.

La ville de Magog sollicite un amendement à sa charte pour permettre à la "Dominion Textile" de voter pour l'appropriation des règlements d'emprunt, son vote devant compter pour un seul et l'évaluation de ses propriétés immobilières, pour les fins du vote, devant être de \$500,000 seulement. Ce privilège devra exister pendant la durée de l'entente intervenue entre elle et la "Dominion Textile" par laquelle cette compagnie paye annuellement \$15,000 pour ses taxes.

Magog demande aussi que le vote pris sur tous les règlements soumis à l'approbation des électeurs propriétaires d'immeubles soit pris au scrutin secret.

Le comité des bills publics et le comité des chemins de fer et autres moyens de communication prendront en considération mercredi prochain un certain nombre de projets de loi. Les principaux sont: l'incorporation du séminaire de Gaspé, celui des écoles protestantes de Verdun et de la taxe scolaire de cette même ville.

Voilà quelques-unes des mesures que la législature sera appelée à discuter cette semaine.

Le public attend sans doute avec impatience la discussion qui provoquera la fusion des banques Nationale et d'Hocheville et le projet d'emprunt de \$15,000,000 qui l'accompagne. M. Taschereau annonce que la question viendra sur le tapis mercredi ou jeudi.

Louis ROBILLOD.

M. JEAN GERARDY

L'éminent violoncelliste Jean Gerardy que nous n'avions pas entendu depuis un assez grand nombre d'années nous est revenu hier avec un talent mûri et une sonorité chantante et fine que l'auditoire a chaleureusement applaudi. M. Gerardy possède une qualité, celle de ne pas se faire prier quand on le redemande et cela établit entre ses auditeurs et lui un courant de sympathie étroite. Avec un court programme, il a donné presque autant de rappels que de numéros inscrits.

Il ne semble pas qu'il faille jamais chercher la puissance du son chez lui. Il en est sans doute capable, mais n'en use pas. Mais son jeu est souple, clair, fin et distingué. Il ne vise jamais à l'effet comme but et se contente d'être spirituel et vrai.

Peu d'œuvres de virtuosité au programme, si ce n'est dans quelques rappels, mais des œuvres sincères ou émues, des vieilles chansons ou vieilles danses, des pièces d'intimité. Il joue sans effets de force ou de bras, si ce n'est quelquefois un mouvement de la main gauche qui lâche la corde pour en laisser suivre les vibrations et c'est infiniment reposant.

Le programme comprenait les Variations Symphoniques et la Valse lente de Léon Boellman, une Sonate de Beethoven en deux mouvements, trois airs anciens de Marais, Gluck et Couperin, une Romance de Saint-Saëns, une danse de Popper, juste de quoi faire une heure de musique.

M. George McManus a accompagné élégamment et avec une merveilleuse fidélité aux mouvements de l'artiste.

Fréd. PELLETIER.

"Causons d'affaires et non de politique"

Tel est le mot d'ordre que s'est donné la commission d'expertise qui commence à examiner le passif et l'actif de l'Allemagne — Discours de MM. Barthou et Dawes — Pour résoudre le problème des réparations — Au travail avec courage — Nécessité de dire franchement sa pensée et d'agir.

PARIS, 14 (S. P. A.). — Des hommes d'affaires et des financiers éminents français, anglais, belges, italiens et américains ont commencé ce matin à examiner l'actif et le passif de l'Allemagne, débitrice des pays qu'ils représentent, afin de sauver quelque chose des débris du plus grand effondrement économique que l'histoire ait à enregistrer.

"Causons d'affaires et non de politique", tel est le mot d'ordre que s'est donné la commission d'enquête. Le général Charles-G. Dawes, un des délégués des Etats-Unis, présidait la séance.

M. Louis Barthou, président de la commission des réparations, a souhaité la bienvenue aux experts et le général Dawes a ensuite porté la parole à son tour. On ne voyait pas de délégués militaires comme aux conférences de Spa, de San-Remo et de Gênes. On n'apercevait aucun soldat autour de la salle des délibérations.

M. Barthou a dit: "Nous ne nous attendons pas que vous puissiez résoudre comme par enchantement le problème des réparations, mais nous espérons en toute confiance que vous mettez votre compétence, votre expérience et votre prestige à contribution pour hâter l'obtention des résultats vers lesquels tendent tous nos efforts."

"En assistant à l'ouverture officielle de nos travaux, la commission des réparations désire manifester l'importance de la tâche qu'elle vous a assignée et vous remercier de l'avis accepté", dit M. Barthou en s'adressant aux experts. "Quelques-uns parmi vous sont venus de loin avec un empressement et une ardeur dont l'opinion universelle vous est reconnaissante."

LA CHARTE DE LA COMMISSION

"Le traité de Versailles, voilà notre charte. Ce sera la vôtre. C'est en vertu de l'article 234 de ce traité que vous êtes réunis ici. Poursuivez vos délibérations dans un esprit d'indépendance parfait et en toute impartialité."

"L'équilibre du budget allemand et la stabilisation du papier-monnaie de l'Allemagne, deux problèmes qui se touchent, sont essentiels au règlement du problème que vous allez étudier."

"Nous mettrons à votre disposition toutes les statistiques préalablement recueillies par nos services interalliés et nos organisations nationales, ainsi que tous les documents nécessaires à votre enquête. Vous choisirez vous-mêmes la procédure à suivre."

"L'Allemagne puise dans le traité de Versailles le droit d'être entendue. Vous le ferez de la façon qui vous semblera la plus utile. Nous souhaitons pour le bien de tous que les départements administratifs allemands facilitent votre tâche déjà si ardue et si complexe."

"Il faut aboutir à quelque chose. Les créanciers de l'Allemagne et l'Allemagne elle-même ne sont pas les seules nations intéressées à ce que la question des réparations se règle. On n'exagère point en disant que l'équilibre pacifique du monde en dépend."

NOUS ATTENDONS BEAUCOUP DE VOUS

"Messieurs les experts, mettez-vous au travail avec courage et formulez une opinion, comme la commission vous en a unanimement priés. Prenez votre temps, mais juste le temps requis. Nous attendons beaucoup de vous."

"Tous les membres de la commission des réparations se réjouissent de la coopération des citoyens américains. Les conclusions de l'expertise n'en auront que plus de poids."

"Je demanderais, au nom de la commission des réparations, au général Dawes de vouloir bien accepter de présider le comité d'enquête. Sa compétence reconnue et son énergie aideront beaucoup à mener à bien l'entreprise."

Dans son allocution, le général Dawes a rappelé comment l'unité de commandement a été un facteur précieux pendant la guerre et il a fait cette remarque en parlant des effets déplorables des conditions présentes: "Nous en sommes venus à comprendre comme les citoyens de toutes les autres nations que l'impuissance à s'entendre pour penser et agir conjointement a fini par mettre l'Europe entière dans une situation très périlleuse."

IL FAUT PARLER NET

"Ce n'est pas le moment d'atténuer sa pensée", ajoute le représentant des Etats-Unis. M. Dawes parla ensuite "des broillards impénétrables qui couvrent l'opinion économique, laquelle est basée sur des prémisses, qui changent avec une rapidité propre à les rendre inutiles, même si on les approuvait."

"Le crédit européen", dit-il encore, "s'est fortement ressenti des fluctuations de la vie économique de l'Allemagne, car le monde a compris que si le peuple allemand perd son pouvoir de produire, l'Allemagne perd du coup sa capacité de payer les indemnités de réparation qui constituent un élément si important dans la solvabilité de l'Europe."

"Tout homme doué de bon sens peut estimer la distance qu'une personne en bonne santé peut parcourir, mais cinquante spécialistes en médecine émettraient au chevet d'un mourant cinquante opinions différentes sur l'espace qu'un malade pourrait franchir s'il revenait bien. Jusqu'à présent, la commission des réparations et le monde ont écouté l'avis d'experts sur les pouvoirs de paiement de l'Allemagne."

GUERIR L'ALLEMAGNE

"Commençons par guérir l'Allemagne", a dit le général. L'orateur a fait remarquer que la commission d'enquête est composée d'hommes au sens pratique et à l'abri des pressions politiques. Ils voient que le feu est à la maison, et ils veulent trouver un peu d'eau pour éteindre les flammes. Il félicite la commission des réparations d'avoir eu l'idée de donner carte blanche aux experts. Il déclare que le comité d'expertise n'a pas pour mission de déterminer si l'occupation de la Ruhr est chose légale ou de juger les effets politiques de tel ou tel acte. Non, le comité, pour le moment, s'intéresse moins à savoir si l'Allemagne pourrayer qu'à savoir si les membres du comité auront le pouvoir et le courage de prendre des décisions.

Le général Dawes a fait observer à ses collègues que ses paroles ne l'iront pas le gouvernement ni le peuple des Etats-Unis. Il ajouta que personnellement il éprouve de la honte en lisant des harangues de certains démagogues nationalistes américains qui débâtent sur l'Europe pour mousser leurs chances politiques ou conserver leur popularité.

L'orateur dit qu'il ne sait point s'il existe un projet convenable pour résoudre le problème des réparations et ajoute: "Nous le saurons. C'est pour savoir si cette conception existe que nous travaillerons et que la commission des réparations prendra subsequmment des décisions."

Après ces discours, les principaux délégués de la commission quittèrent la salle où siège le comité d'enquête et les experts se mirent à l'œuvre.

Le désir manifesté à plusieurs reprises par des groupes nombreux de perpétuer chez nous nos honneurs de l'épiscopat, et, venir, Nous Nous sommes dit que chose digne de remarque, vingt-cinq ans après son décès, il arrive que le Seigneur se plait aujourd'hui comme autrefois à exalter l'humilité comme vertue. Celui qui fut le deuxième évêque des Trois-Rivières, l'exalter. Au quatrième siècle, le peuple avait crié Ambroise évêque res, vous ne l'ignorez pas. N. T.

(Suite à la deuxième page)

Un monument à Mgr Lafleche

Mgr l'évêque des Trois-Rivières sanctionne de sa haute autorité le vœu de son peuple — Un émouvant hommage à son illustre prédécesseur.

L'APOTRE ET LE PATRIOTE

Mgr Cloutier, évêque des Trois-Rivières, vient d'adresser aux fidèles de son diocèse cette circulaire, dont l'écho retentira sûrement dans le pays tout entier, et bien au delà de nos frontières:

Vingt-cinq années se sont écoulées depuis le jour où l'Eglise tréfluvienne, plongée dans une affliction profonde, pleura sur la mort de son chef, Notre illustre et vénéré prédécesseur Monseigneur Louis-François Lafleche. Le 14 juillet 1898, le grand évêque qui, pendant trente années de sa vie pastorale, avait travaillé, prié et souffert pour la gloire de Jésus-Christ et de son Eglise, s'en allait avec confiance et sérénité rendre compte de son administration.

Les années ont passé, mais le sou-

venir du Pasteur, du saint Patriarche n'a pas passé. Naguère encore, ce fut pour Nous une grande satisfaction de constater combien est vivace dans notre peuple la mémoire de celui que Nous avons beaucoup aimé, et dont il Nous a été donné d'apprécier les qualités admirables, la science très étendue, les vertus héroïques.

Rien d'étonnant, du reste, si le vieux Pasteur vit encore dans le cœur de ceux qui furent ses ouailles: il était de ces hommes que le temps grandit, que la postérité couronne.

Missionnaire et d'évêque, en lisant les éloges si mérités que récemment des publicistes distingués lui décernaient Nous rendant comp-

te du désir manifesté à plusieurs reprises par des groupes nombreux de perpétuer chez nous nos honneurs de l'épiscopat, et, venir, Nous Nous sommes dit que chose digne de remarque, vingt-cinq ans après son décès, il arrive que le Seigneur se plait aujourd'hui comme autrefois à exalter l'humilité comme vertue. Celui qui fut le deuxième évêque des Trois-Rivières, l'exalter. Au quatrième siècle, le peuple avait crié Ambroise évêque res, vous ne l'ignorez pas. N. T.

(Suite à la deuxième page)

UN MONUMENT A MGR LAFLECHE

(Suite de la 1ère page)

Aujourd'hui la voix populaire ne choisit plus les évêques, mais elle loue leurs mérites et peut obtenir qu'ils reviennent dans la pierre et dans le bronze.

C'est donc pour obéir au vœu populaire, qui demande l'érection d'un monument à la mémoire de Mgr Lafleche, que des assemblées ont été tenues en notre ville au cours du mois de décembre dernier, et que l'on a décidé de faire sans tarder les premières démarches, celles qui s'imposent au commencement d'une œuvre de ce genre.

Nous osons espérer en conséquence, N. T. C. F., que la statue de Monseigneur Lafleche sera dressée avant longtemps dans notre ville des Trois-Rivières. Elle sera la plus redoutable pour les générations futures, ces paroles des livres saints : "Memoria operum patrum. Souvenez-vous des œuvres de vos pères." (1 Mac. 2, 51). Souvenez-vous des enseignements, des bons exemples qu'ils vous ont donnés. L'Eglise trépassée par la divine Providence dans des débuts? Les deux premiers évêques de notre diocèse ne furent-ils pas des hommes de Dieu, des chefs d'Israël dans toute l'acceptation du terme, les fideles gardiens du dépôt de la foi. Ils ont aimé l'Eglise et lui ont donné toute leur vie sans compter. Puisse le Tout-Puissant continuer de sanctifier Notre parole et Nos travaux, afin que tous ensemble, l'avenir et le présent, nous restions fidèles aux traditions que nous ont léguées nos pères dans la foi.

C'est avec l'espérance, Nous le répétons, de vous rendre plus facile la garde des biens surnaturels qui vous ont été confiés, que Nous agissons de tout cœur le projet d'un monument à la mémoire de Notre illustre et saint prédécesseur.

Que d'heureux souvenirs, que de salutaires leçons rappellerait cette statue! Vous qui avez entendu souvent le vieux Prophète, suivant l'expression d'un illustre archevêque, quand vous le saisissez sur son piédestal, vous croirez l'entendre encore vous expliquer les vérités de la religion simplement, clairement, en un style imagé, et de comparaisons qui gravitent pour toujours sa parole dans votre mémoire. Vous serez émus en vous souvenant avec quelle conviction il vous parlait du Pape, de son infailibilité, des droits de l'Eglise et de la Vérité; vous pleurez peut-être en croyant entendre son sermon sur la résurrection des morts, dans le cimetière de votre village natal. Quelle parole puissante, pénétrante fut la sienne! Il est écrit au livre des Psaumes : "Le Seigneur mettra sa parole dans ceux qui sont destinés à l'annoncer, et cette parole sera pleine de vertu." (Ps. LXVI-12). Le Seigneur avait vraiment mis sa parole dans celui qui devait être l'âme de notre diocèse, et Nous croyons ne rien exagérer en affirmant que Mgr Lafleche fut l'un des plus merveilleux orateurs qu'aient jamais eu notre pays. Cette éloquence, elle a été belle et ardente, parce qu'elle sortait sans doute d'une vaste intelligence, enrichie de toutes les sciences divines et humaines, mais surtout parce qu'elle venait d'une âme d'apôtre enflammée de l'amour de Dieu et de son Eglise. C'est bien de lui et de tous les apôtres dévoués par le zèle de la maison du Seigneur qu'il est dit dans l'Ecclesiastique : "Il se leva comme la flamme du foyer, et sa parole était comme une torche." (Ecc. XLVIII, 1).

Vous avez encore présente à l'esprit, N. T. C. F., l'effort que l'on ne peut enlever à la parole de Dieu, "verbum Dei non est alligatum", s'écriait-il, la parole de Dieu ne peut être enchaînée." Aussi bien il ne cessa de proclamer la vérité, ce qu'il croyait être la vérité; à l'exemple de saint Paul, notre maître, il parlait opportune, importune, à temps et à contre-temps, sans se soucier des réclamations et des finesses du monde.

A ceux qu'il voyait exposés à de graves dangers de la part des terrestres, il rappelait encore l'Ecriture : "L'homme ne vit pas seulement du pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu." La patrie-arche nourrit son âme des saintes Ecritures, l'Evangile ne le quittait pas.

Sa principale, son unique préoccupation était d'élever les âmes au-dessus des vanités de ce monde, de les diriger vers Dieu, vers la Patrie des pères, en leur enseignant que les biens terrestres, l'or et l'argent "ne sont qu'un peu de sable en comparaison de la Sagesse", qu'ils n'ont de valeur qu'en tant qu'ils servent au soutien de l'Eglise et au salut des âmes.

Toutefois, N. T. C. F., si l'homme de Dieu a tenu à nous prévenir contre le danger d'attacher notre cœur aux trésors périssables d'ici-bas, vous n'ignorez pas que, conformément à l'esprit et aux traditions de notre Mère la sainte Eglise, l'art d'utiliser ces trésors comme moyens pour aller à Dieu.

Quelle est la partie de notre province, Nous dirons de notre pays, qui n'a entendu au moins une fois les incomparables discours et les conférences de Monseigneur Lafleche sur la nécessité du travail, sur la femme forte de l'Ecriture, sur l'agriculture, sur les voies à suivre pour assurer à notre patrie un avenir prospère? Nul ne fut plus sincèrement patriote que ce saint évêque, que ce grand apôtre; il avait trop de lumières pour ne pas savoir que l'agriculture, avec la religion, est le plus ferme soutien d'une nation. N'est-ce pas à l'agriculture que l'homme doit ce que les saints livres appellent admirablement *robur patris*, la force du pater? Ecoutez les paroles que le vieil évêque des Trois-Rivières répétait encore à la fin de sa carrière : "Le patriotisme, c'est l'amour de son pays, le dévouement à la terre où a vu le jour... Ce n'est pas seulement sur les champs de bataille et dans la vie des héros que le patriotisme est admirable. Nous osons même dire que ce n'est pas là qu'il est le plus sublime. L'aurore glorieuse qui couronne le défenseur de son pays au champ de l'honneur,

l'exemple des chefs et des vaillants compagnons d'armes surélevaient les sentiments les plus élevés du cœur; cette vue enthousiasme facilement même les plus froids, et rend plus faciles l'abnégation et le dévouement que demande la patrie. Il y a un autre champ d'honneur, moins brillant à la vérité, plus méritoire en réalité, où la patrie appelle ses enfants. C'est la conquête, par le travail, de son sol encore inhabité et sa mise en valeur... Oui, le développement et l'exploitation des ressources d'un pays, surtout d'un jeune pays comme le nôtre, encore couvert d'immenses forêts, demandent des sacrifices plus héroïques et plus méritoires que ceux qu'il faudrait faire pour repousser des ennemis envahisseurs... Le courage, le pionnier de la colonisation, certainement autant de droit à la reconnaissance de son pays que le plus vaillant soldat..." Chers parents, si vos fils veulent aller à la conquête des terres neuves, avant leur départ faites-leur lire cette page d'un grand évêque.

Nous venons de dire que Monseigneur Lafleche fut un patriote. Et quel patriotisme large, éclairé! Plongeant son regard de prophète dans l'avenir, à la lumière de l'histoire, il entrevoyait les œuvres magnifiques opérées par la race française en Amérique, et proclamait, il y a soixante ans, notre mission providentielle dans le nouveau monde. Ah! Monseigneur Lafleche croyait à la survivance des notions sur toute la terre d'Amérique. Comme les luttes héroïques de nos frères pour la conservation de leur langue et de leur foi réjouiraient son cœur, s'il revenait au milieu de nous! Il leur dirait sans doute : Lutte avec persévérance sans jamais défailir, lutte loyalement avec la garde de Dieu, en respectant vos supérieurs; c'est dans les combats pour les saintes causes que grandissent les fortes races.

Quels aperçus admirables j'allais de ce verbe magique! Mais souvenirs-nous, N. T. C. F., que si cet homme de Dieu avait reçu en partage les dons les plus variés et les plus merveilleux, il n'en fut pas moins avant tout l'homme de la prière et de la méditation. Les accents d'éloquence qui ravissaient ses auditeurs, ils avaient été préparés devant le divin Crucifié, au pied du Tabernacle où tous les grands docteurs de l'Eglise sont allés puiser le meilleur de leur science. A son exemple, au milieu de nos travaux et de nos épreuves, ne manquons pas de recourir à Celui de qui viennent la force et la lumière, à Celui qui donne la victoire. A moins que le Seigneur n'édifie lui-même la maison, c'est en vain que travaillent les ouvriers.

Pères et mères de famille, quand vous passerez devant la statue de Mgr Lafleche en tenant vos enfants par la main, vous vous arrêterez un instant et vous direz aux chers petits combien ce grand évêque a aimé les enfants, comme il savait leur parler, leur langage fait pour eux seuls. Il était si bien le disciple de Celui qui disait : "Laissez venir à moi les petits enfants, le royaume des cieux est pour eux et ceux qui leur ressemblent." Vous pourriez leur dire peut-être, à vous chers enfants : "C'est lui qui m'a confirmé; c'était un saint, un savant et un grand orateur." Vous pourriez leur raconter ce trait qui leur fera comprendre quelle importance Mgr Lafleche accordait à l'étude du catéchisme.

Un jour l'évêque fit venir devant lui un petit écolier et lui posa la question suivante : "Mon enfant, qui est-ce qui vous a créé et mis au monde?" Puis : "Pourquoi Dieu vous a-t-il créé et mis au monde?" Après les réponses de l'enfant qui savait bien son catéchisme : "Mon enfant", continua l'évêque en souriant, "tu es content de ta vie, n'est-ce pas?" "Oui, mon père, je suis content de tout, mais j'aimerais bien savoir pourquoi tu es si bon, si bon que tu es si bon?" "C'est parce que, tu as appris ton catéchisme." Vous direz aussi à vos enfants que Mgr Lafleche fut un champion dans les combats livrés pour la défense des droits de Dieu dans l'école, et que leurs petits frères du Manitoba participèrent eurent en lui un ami, un défenseur et un père. Il sera utile à vous et à vos enfants de savoir que Mgr Lafleche fut élevé par des parents foncièrement chrétiens, qu'il aimait à redire souvent : "Si je suis évêque aujourd'hui, je le dois à ma mère." Qu'accommodé de bonne heure au sacrifice il se peut de quitter sa famille pour aller dans les missions lointaines évangéliser les sauvages, qu'il fut douze ans missionnaire avant de devenir évêque des Trois-Rivières, et qu'il eut encore bien des fatigues, bien des souffrances. Que de choses il y aurait à rappeler de la statue de monseigneur Lafleche!

En attendant, N.T.C.F., le jour heureux où cette statue sera dévoilée, nous vous proposons de former pour prélever l'argent nécessaire au succès de cette œuvre. Nous n'en doutons pas, toutes les familles de notre diocèse, et s'il nous était permis de l'ajouter, Nous dirions : tous les enfants et tous les amis des Trois-Rivières, tiendront à participer aussi largement que possible à cette œuvre destinée à ramener parmi nous celui qui Nous pourrions appeler le plus célèbre entre tous les Trifluviens. C'est alors que nous pourrions redire avec plus de raison que jamais : *Defunctus adhuc loquitur*, celui qui est mort depuis plus d'un siècle et demi, parle encore. Et après vous les générations futures viendront entendre la grande voix du grand évêque.

Que le Seigneur bénisse l'œuvre du monument de Monseigneur Lafleche et tous ceux qui y participeront de quelque manière.

Sera Notre présente lettre pastorale lue et publiée au prône dans toutes les églises et chapelles de Notre diocèse, où se fait l'office public, et en chapiteau dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné aux Trois-Rivières, en Notre palais épiscopal, sous Notre sceau, le sceau du diocèse, et le contre-sceau de Notre chancelier le huitième jour de janvier mil neuf cent vingt-quatre.

FRANÇOIS-XAVIER

évêque des Trois-Rivières.
Par mandement de monseigneur,
Philippe Normand, pte.,
chancelier.

LETTRES AU "DEVOIR"

Nous ne publions que des lettres signées, ou des communications accompagnées d'une lettre signée, avec adresse authentique. Nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique.

La taxe du gouvernement et les agents d'assurances

Il y a quelques années, les agents professionnels, constatant que la profession était envahie par un nombre toujours croissant d'agents d'occasion qui font de l'assurance dans le but d'augmenter leur revenu ordinaire ou en attendant d'avoir une position plus conforme à leur aptitude, quittes à abandonner leur agence du jour au lendemain, ou encore de marcher d'industriels qui pour la plupart font de l'assurance simplement pour toucher un rabais sur le placement de leurs assurances personnelles.

De plus, considérant que les agents d'occasion sont presque toujours des intermédiaires dangereux pour le public, parce que leurs connaissances des affaires d'assurances étant dans la plupart des cas, absolument nulles, ils ne peuvent être d'aucune utilité pour renseigner ce dernier, sur la valeur des contrats, encore moins de lui rédiger des polices en conformité avec les exigences des lois d'assurances.

Les exemples pour démontrer la véracité de ces avancées, sont si nombreux, que pas une seule personne compétente n'oserait soutenir le contraire.

Quant aux marchands et aux industriels, qui font de l'assurance dans le but de toucher un rabais sur leurs propres affaires, ce sont des hors la loi, qui tombent sous le coup de la loi fédérale de 1917, code criminel, article 508B.

Devant cet état de choses, les agents professionnels s'adressèrent au gouvernement provincial, pour réclamer la qualification des agents et l'imposition d'une taxe, afin de contrôler les nominations faites par les compagnies d'assurances.

Un bill fut présenté à cet effet, devant la Chambre, par le gouvernement. Mais au dernier moment, on rapa tout ce qui avait trait à la qualification et on ne laissa sur le bill que la partie qui exige le paiement d'une taxe aux agents d'assurances.

CONSEQUENCES DESASTREUSES

Le public est à la merci d'une armée d'agents indisciplinés, incapables, irresponsables, soumis à aucune qualification, ni à aucune pénalité, qui parcourent la province et font de l'assurance, une exploitation ruineuse dans certains cas, pour le public qui met sa confiance en ces personnes, attendu qu'elles sont licenciées par le gouvernement.

Quant aux compagnies d'assurances, elles n'ont aucun intérêt à voir se limiter le nombre des agents, ni à exiger leur qualification. Elles sont protégées par des conditions statutaires, lesquelles ont été rédigées par des experts après de nombreuses années d'expérience. Ces lois sont complètes, rien n'a été négligé pour mettre la compagnie à l'abri des inconvénients que lui aurait subis, si elle n'eût été protégée par ces lois à l'endroit des polices.

Mais le public lui n'a pas fait d'études pour connaître les raisons qui justifient l'adoption de ces lois d'assurances; cependant en toute justice, il serait en droit comme dans n'importe quel autre contrat, de connaître les conditions auxquelles il est soumis en acceptant de prendre une police d'assurance. Qui peut le renseigner, si ce n'est un homme du métier?

Ces lois écrites à l'endroit des agents, écrites en très bon français, sont comme la plupart des lois, incompréhensibles aux braves gens, c'est pourquoi, il y a tant de procès.

L'interprétation des lois d'assurances requiert donc des connaissances techniques pour être comprises, c'est pourquoi les agents de profession avaient demandé au gouvernement d'adopter un mode de qualification, afin de protéger le public d'abord et de protéger la profession ensuite, contre la nomination d'agents qui ne sont pas sérieux, et qui font de l'assurance un passe-temps.

Voici la liste des agents licenciés pour la ville de Montréal en 1923. Agents de profession 350. Commissaires 25. Gendarmes de banque 9. Electriciens 1. Médecins 1. Dentistes 2. Marchands de tabac 1. Ouvriers 7. Compagnies de crédit 5. Epiciers 8. Enseignants 2. Imprimeurs 4. Mécaniciens 9. Manufacturiers de fourrure 2. Manufacturiers de cigares 2. Compagnies de transport 3. Clercs 2. Conducteurs 2. Bouchers 4. Ingénieurs 3. Marchands de chevaux 2. Soldats 3. Marchands 2. Contremaîtres de manufacture 3. Constables 8. Marchands de charbon 6. Volontiers 2. Entrepreneurs de pompes funèbres 3. Biandriers 2. Peintres 2. Compagnie de chemin de fer 1. Professeurs d'école 2. Charpentiers 2. Marchands de charbon 2. Marchands d'automobiles 3. Artisans 1. Tailleur de cuir 1. Marchands de soie 2. Notaires 10. Agents d'immobiliers 45. Tanneur 1. Boucher 1. Personnes dont on ne peut trouver la profession. 250. Et la liste se continue ainsi en démontrant qu'il y a un défilé de 2,500 personnes ayant différents genres d'occupations, qui font de l'assurance comme agents d'occasion, et qui détiennent du gouvernement une licence pour faire de l'assurance sans avoir subi aucun examen.

Contraintement à ce qui se fait en Europe, aux Etats-Unis, et dans les autres provinces du Canada, où les agents doivent démontrer leur bonne foi, et une connaissance élémentaire des lois d'assurances, en sollicitant une licence, le gouvernement de Québec a donné jusqu'à présent des certificats de compétence à des centaines de contrats d'assurances à n'importe qui et à n'im-

porte quoi, sans autre qualification que le paiement de \$10.00. L'Association des Courtiers d'assurances de Montréal, a pris l'initiative d'un mouvement, réclamant du gouvernement une certaine qualification de la part des personnes qui demandent une licence, et le département des assurances semble se rendre compte de la légitimité de ces revendications.

Mais il importe que ce mouvement commence à résoudre l'appui du public et de tous les agents professionnels. Ainsi, les agents de la profession devraient adresser des lettres au trésorier provincial, réclamant l'adoption de ces mesures. Les Chambres de commerce des différentes villes, à l'exception de la Chambre de commerce de Montréal, devraient former un comité pour étudier les moyens à prendre pour remédier à la situation actuelle.

L'Association des Courtiers d'assurances contre le feu, de Montréal, est prête à donner son concours à quiconque peut avoir des renseignements sur la gravité de la situation et le public soit averti pour que le public soit protégé.

Il ne faut pas que le paiement des licences d'agents à Québec, soit simplement une source de revenu au gouvernement, car s'il en était ainsi, de quel droit ce dernier taxerait-il directement une classe de professionnels, tandis que les autres ne paient aucune taxe directe? Il y a là une anomalie qu'il importe de régler, et le gouvernement se doit de le faire, sous le plus court délai.

La profession d'assurances est tombée depuis 5 ans surtout, au rang d'un négoce méprisable, et l'homme sérieux et honnête n'ose embrasser ce genre d'affaires qui semble être la panacée des individus qui n'ont réussi nulle part, et qui trouvent dans l'assurance un champ d'activité facile à exploiter. D'un autre côté, l'agent professionnel a droit d'être protégé dans la lutte qu'il livre contre les arripistes, qui détiennent ou par ignorance, se croient compétents, sérieux et honnêtes.

Le gouvernement qui a pris la responsabilité d'émettre des licences doit voir à ce que le public ne soit pas appelé à souffrir des nominations faites par le département des assurances, autrement, ce dernier serait tenu responsable des inconvénients qui en résulteraient.

M. Nicol, de qui relève le département, ne peut être tenu responsable de la situation présente, mais encore faut-il qu'il se presse à adopter les mesures qu'il conviendrait d'arrêter l'émission de ces licences, qui sont données aux premiers venus.

Le gouvernement, en agissant ainsi, se trouve à gêner les connaissances du métier ne sont pas requises pour être agent d'assurances, et permet aux licenciés de venir dire au public : Je suis qualifié et autorisé comme tel, à vous protéger par une police d'assurance, vous pouvez avoir confiance en moi, car le certificat que m'a remis le gouvernement.

Peut-on prétendre sérieusement que cet état de choses doit être tel? Si le gouvernement veut être respecté sur le malaise qui existe, il n'a qu'à convoquer une réunion des gens du métier, d'agents représentant les différents centres de la province, et il constatera que tous sont unanimes à déplorer l'action du gouvernement et, avec preuve à l'appui, ils démontreront que le public est la victime des nombreuses nominations faites à la légère par les compagnies d'assurances d'abord, lesquelles ont ensuite sanctionnées officiellement par le département des assurances.

Comme je l'ai déclaré plus haut, les compagnies d'assurances trouvent profit à voir se continuer ce mode de nominations mais l'intérêt public commande que des mesures plus sévères soient adoptées pour que les assurés reçoivent le maximum de protection pour les primes qu'ils paient.

La province de Québec ne doit pas rester en arrière dans la législation pour réglementer l'action des compagnies qui viennent chez nous, chercher l'argent du public. Il n'y a aucune raison plausible qui puisse être invoquée pour qu'elle s'oppose à la qualification des agents dans Québec, lorsqu'elles ont reconnu son utilité ailleurs.

Leur opposition au projet est bien légitime en soi, parce qu'elles ont peur de voir diminuer leur gain; mais nous sommes certains que le gouvernement aura raison au-dessus de l'intérêt particulier et juger la chose au point de vue des intérêts de la population de cette province.

Geo. TANGUAY.

Protestation de la colonie chinoise

Les Trois-Rivières, 14 (D.N.C.).— Au nom de la colonie chinoise de cette ville, les représentants du parti nationaliste chinois aux Trois-Rivières ont envoyé le télégramme suivant au président des Etats-Unis, M. Coolidge :

"Nous, Chinois résidents aux Trois-Rivières, venons d'apprendre que les Etats-Unis et d'autres puissances ont envoyé des canonnières devant Canton et menacent de saisir les douanes de cette ville. Cette manière d'agir nous semble injustifiable.

"C'est pourquoi nous faisons appel à vous de manière à ce que vous puissiez nous aider à obtenir l'autorité pour empêcher les navires qui restent au large de cette ville d'être saisis, et que les liens d'amitié qui existent entre les Etats-Unis et la Chine puissent à jamais subsister.

KUO MIN TANG,

Ligue nationale chinoise (section des Trois-Rivières).
Le même télégramme a été envoyé à M. Charles-Evans Hughes.

La piété chez l'homme du monde

UNE CONFERENCE DE M. L'ABBÉ COURCHESNE

Tel est le sujet qu'a traité l'abbé Courchesne, dans la conférence qu'il a donnée au Gesù, dimanche matin, aux anciens retraitants. Nous en donnons un résumé succinct.

Conviction, sentiment, vertu, la piété est tout cela mis au service de nos devoirs domestiques, civils, nationaux, patriotiques, religieux. A l'accomplissement de ces devoirs de justice, elle ajoute les nuances qui tiennent à la fois du respect, de la confiance et de l'affection filiale voués à tout ce qui a pour nous quelque chose de personnel. Elle a ses obstacles : d'une part, les affaires personnelles, l'absence de travail nécessaire, le gain, le plaisir, le plaisir commun, les plaisirs vulgaires de la vie d'autre part, la lâcheté et, pour l'appeler de son vilain nom, le péché. Tels sont les ennemis communs de la piété sous toutes ses formes.

Pour les vaincre, il faut d'abord raviver ses convictions, dont on est heureusement plus maître que de ses sentiments, et qui sont le plus solide fondement de la vertu de piété. Il est, dans un pays comme le nôtre, tout une zone assez étendue où l'unité des vues patriotiques s'opère difficilement. Mais on peut franchir cette périphérie pour aller au cœur de la question : on y trouvera la substance des idées sur lesquelles toute controverse serait une impiété envers son pays. Le conférencier résume ici la thèse que les théologiens contemporains tâchent d'élucider sur les rapports et la coordination qui doivent subsister dans un pays mixte, entre les devoirs du patriotisme et ceux du sentiment national; il insiste sur l'importance de ce dernier facteur dans l'éducation morale et même dans l'éducation du sens religieux et de la vie surnaturelle. La piété catholique ne supprime pas mais suppose cette piété domestique, nationale et patriotique, comme elle suppose un ordre à observer dans l'exercice de la charité.

La piété surnaturelle a chez nous comme ennemis ceux de tout le monde : les affaires, les plaisirs faciles, le péché. Le caractère américain et superficiel de nos milieux en suscite un autre que l'un de nos philosophes, le P. Forest, dominicain, a signalé dans des articles cités en Europe : il s'agit du double "formalisme de la croyance" et de la "pratique religieuse", formalisme qui constitue une retour offensif du pharisaïsme, jadis dénoncé par le Sauveur comme un esclavage de la lettre et un culte extérieur sans âme.

Au premier ennemi de la piété : l'intensité des affaires et des plaisirs qui dissipent la piété en dispersant les facultés de l'âme, la conviction religieuse renaissante engagera l'homme du monde à opposer tout simplement la visite quotidienne à l'église; tout y invite au recueillement, qui n'est rien autre chose que l'unité de vues, de sentiments, de vie, en face de Dieu nous fin. L'expérience est facile à tenter.

La plus profonde blessure de la piété lui vient du péché, soit qu'il incline l'âme à prêter sa prière devant des idoles de chair, soit qu'il la réduise devant Dieu au mutisme de la terreur. La conviction refaite chez le retraitant l'invitera à guérir cette plaie par le traitement classique qu'impose à l'âme coupable l'Ecriture, l'Eglise et l'expérience des convertis : il s'agit d'être assez intelligent pour se repentir comme David, pour se confesser comme tous les prodiges qui reviennent vers leur Père, pour s'humilier comme le prêtre qui s'apprête à monter à l'autel. On l'a remarqué, la conquête de la piété intégrale ne saurait se faire en définitive, sans le recours à la présence sacramentelle de l'Homme-Dieu.

Que si toutefois la tiédeur, la routine et un certain esprit grégaire avaient réduit ce recours à un formalisme inopérant et vide de toute substance surnaturelle, il faudrait recommencer à édifier ses convictions par des réflexions plus mûres sur les exigences de la vie divine en nous et sur l'illogisme d'une existence en partie double, qu'on n'attache d'importance réelle qu'à ce qui réussit présentement et des devoirs, et qui escompte toujours la fonction pour l'unique nécessaire. Le caractère de l'entretien du Sauveur ressuscité avec les disciples d'Emmaüs, blâmes, déçus, sans espoir, sans piété filiale véritable, indique ce que comporte en ce cas la reconquête de la piété : il faut se reprendre à penser comme lui en recourant aux lectures ou aux entretiens appropriés; puis, avoir senti son cœur se ranimer au souffle brûlant de sa parole, on saura bien le reconnaître enfin "à la fraction du pain". La pratique sacramentelle sera devenue un foyer de vie, parce que l'on en sera venu à comprendre que la vie chrétienne n'est pas autre chose que notre participation à la vie, à la pensée et aux vouloirs divins; c'est le mystère de la présence de Dieu en nous, ressaisi par une pratique où la piété aura supplanté le formalisme.

Les finances de la Colombie britannique

UNE PROVINCE FORT IMPOSEE

Ottawa, 14. (S.P.C.).— M. T. D. Paul, ministre des terres du gouvernement de la Colombie britannique depuis huit ans, était le convive d'honneur du Canadian Club, ici, hier.

Parlant de la situation financière actuelle de sa province, le ministre a admis que les taxes y étaient les plus élevées de toutes les provinces du Dominion. Vu les conditions géographiques de cette partie du pays, a-t-il déclaré, c'est l'endroit le plus montagneux et où il y a beaucoup de vallées profondes et toutes sortes de cours d'eau, l'administration publique coûte nécessairement plus cher.

Nous avons dépensé beaucoup d'argent, dit-il, pour les chemins, la construction de ponts, etc., mais sans commettre d'extravagance. La position de la Colombie britannique,

Vente Annuelle de Janvier de Janviers

Chez DESJARDINS

RABAIS REELS DE

20% à 30%

sur nos prix déjà très modérés pour des fourrures de cette qualité. Tous nos manteaux, mantes et parures, faits dans nos ateliers avec les meilleures fourrures en



Chat Sauvage, Phoque de l'Hudson Mouton de Perse Simili Seal, Vison, etc.,

sont actuellement réduits de 20% à 30% et ce, pendant tout le mois de janvier.

Vous avez ici l'avantage de choisir parmi la plus importante collection de fourrures au Canada.

CHAS DESJARDINS & CIE

130, Rue St Denis

AVIS LEGAUX

Cour de circuit

Province de Québec, District de Montréal.
No 27320.
Oscar Desautels, de la paroisse de St-Hilaire, district de St-Hyacinthe, et Max-Henri Gagnon, de la cité de Montréal, tous deux notaires, pratiquant en la cité de Montréal, sous la raison sociale de Desautels et Gagnon.

Demandeurs, Nathan Cohen, de la cité de Montréal, Défendeur.
Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois de janvier 1924, à Montréal, 10 janvier 1924.
(Par ordre)
Député-greffier de ladite Cour.

Cour Supérieure

Province de Québec, District de Montréal.
No 150.
DAME AMANDA CARON, épouse commune en biens de Joseph Primeau, marchand de cette cité et district de Montréal, Demanderesse, vs JOSEPH PRIMEAU, marchand des cité et district de Montréal, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée contre le défendeur en cette cause le 12ème jour de décembre 1923. Les procureurs de la demanderesse, (BRAIS ET LORRAIN).

Province de Québec, COUR SUPERIEURE District de Montréal.
André-H. Guérin, huissier, des cité et district de Montréal, faisant affaire sous la raison sociale de "Globe Laundry Co.", demandeur, vs Alfred Charron du même lieu, défendeur.

Le 20ème jour de janvier 1924, à 10 heures de l'avant-midi, au domicile dudit défendeur, au no 360, rue Sherbrooke est, autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en un piano, meubles de ménage, etc.

Condition : ARGENT COMPTANT.
Léon LAFRANCE, H.C.S.
Montréal, 14 janvier 1924.

Province de Québec, COUR SUPERIEURE District de Montréal.
Fidelity Lhuette, Montréal, demanderesse, vs Charles Howitz et dame Hottie Myers, veuve de Hottie Rutenbert, de Montréal, défendeur.

Le 20ème jour de janvier 1924, à 10 heures de l'avant-midi, au domicile dudit défendeur, au no 3380, rue St-Denis, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en un piano, meubles de ménage, etc.

Condition : ARGENT COMPTANT.
Léon LAFRANCE, H.C.S.
Montréal, 14 janvier 1924.

Province de Québec, COUR SUPERIEURE District de Montréal.
No 5862.
Hugues Lhuette, de Montréal, demanderesse, vs Lucien Savaria, de Montréal, défendeur.

Le 23ème jour de janvier 1924, à 11 heures de l'avant-midi, au domicile dudit défendeur, au no 2387, rue St-Denis, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en un piano, meubles de ménage, etc.

Condition : ARGENT COMPTANT.
Léon LAFRANCE, H.C.S.
Montréal, 14 janvier 1924.

Province de Québec, COUR SUPERIEURE District de Montréal.
No 10698.
L.-H. Oulmet, demandeur, vs Nelson Davidson, défendeur.

Le 20ème jour de janvier 1924, à 11 heures de l'avant-midi, au domicile dudit défendeur, au no 3800, rue St-Laurent, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en un piano, meubles de ménage, etc.

Condition : ARGENT COMPTANT.
Léon LAFRANCE, H.C.S.
Montréal, 14 janvier 1924.

Province de Québec, COUR SUPERIEURE District de Montréal.
No 10698.
L.-H. Oulmet, demandeur, vs Nelson Davidson, défendeur.

Le 20ème jour de janvier 1924, à 11 heures de l'avant-midi, au domicile dudit défendeur, au no 3800, rue St-Laurent, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en un piano, meubles de ménage, etc.

Condition : ARGENT COMPTANT.
Léon LAFRANCE, H.C.S.
Montréal, 14 janvier 1924.

BEAU ET FROID
MAXIMUM ET MINIMUM
Aujourd'hui maximum, 27.
Même date l'an dernier, 29.
Minimum aujourd'hui, 15.
Même date l'an dernier, 6.
BAROMETRE
8 heures a.m. 30.25; 11 heures a.m. 30.29.
1 heure 30.22.

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et le service de dépêches du monde entier

LES ALLEMANDS METTENT LEURS FINANCES EN ORDRE

BERLIN, 14 (S. P. A.). — En attendant que la commission des réparations ou les puissances créancières lui apprennent officiellement la reprise des pourparlers relatifs aux réparations, le gouvernement allemand continuera à s'efforcer de remettre en ordre les finances du pays.

On a dit aujourd'hui que le gouvernement de Berlin sera en état de donner aux enquêteurs qui ont commencé leur travail aujourd'hui à Paris des preuves tangibles d'amélioration continue dans les finances domestiques et de les informer que, s'il ne survient pas de bouleversements imprévus, le budget sera passablement équilibré avant le 1er mars. Cela veut dire que le gouvernement pourra tenir sa monnaie dans un état de stabilité par l'entremise transitoire du rentenmark ou en établissant prochainement une monnaie-or au moyen d'une banque à émission de billets-or solidement établie, projet cher au Dr Schacht, commissaire fédéral de la monnaie et chef de la Reichsbank.

QUI INTERPELLERA L'EXECUTIF APRES-MIDI?

information lui était indifférent, étant donné que Rancourt devait lui payer les dommages faits à sa voiture d'une façon ou de l'autre. La note

REGLEMENT SANCTIONNE

Le juge Coderre a sanctionné ce matin un règlement intervenu entre W.-J. Walker et le Pacifique-Canadien. Walker a été blessé le 19 juillet 1922. Il a consenti à abandonner tout droit de réclamation moyennant une somme de \$300.

Il alléguait que la chartre frappée d'incapacité tout échevin qui est partie à une poursuite contre la ville, et que cette incapacité est de

Accusés en cour de police

M. Bray a répondu que dans les circonstances, ce n'était pas lui qui avait demandé des dommages mais Rancourt qui, seul, pouvait y perdre ou gagner, étant donné que lui, M. Bray, était remboursé de toute façon.

Adrien Landreville, 24 ans, 1687, rue Notre-Dame est, a été traduit pour cambriolage au No 376, rue Cuvillier. Il aurait volé 3 caisses de bouteilles de bière.

La loi, a-t-il ajouté, ne peut vouloir empêcher un échevin de réclamer ce qui lui est justement dû. Elle veut simplement empêcher un éche

vin qui est intéressé à une transaction financière, d'avoir voix délibérante au conseil et ainsi de moudre ses intérêts parfois au détriment du public.

M. Blouin a alors porté sa cause en appel. La Cour d'appel a décidé qu'en l'occurrence, ce n'était pas comme échevin que M. Bray pour

suivait mais comme simple citoyen et qu'on n'avait pas invoqué d'abus et que d'ailleurs la réclamation était normale. Elle a maintenu le principe de l'incapacité temporaire.

GROSSBERG SERA EXTRADE
La Cour d'appel a aussi rejeté un

appel de Harry Grossberg, poursuivi pour extradition par le gouvernement américain.

Durant les procédures, Grossberg avait pris un bref de prohibition

contre le juge Choquette, devant la Cour supérieure. Il prétendait que les chefs d'accusations portés contre lui, en l'espèce, deux faux et un parjure, n'étaient pas prouvés par

Le juge Martin a décidé que la Cour d'extradition étant nommée par le gouvernement fédéral e

ayant trait aux litiges internationaux criminels, ne dépendait nullement de la Cour supérieure et de la Cour d'appel de la province. Grossberg est allé en appel mais

**M. ALEXANDRE MARTIN EST
ASSIGNE PAR RADIO**

Le juge Rinfret a commencé à entendre deux causes intéressantes. Albert Bertrand poursuit la ville

pour dix mille dollars, pour la mort de ses deux fillettes, Aurore et Yvonne, qui se sont noyées, le 2 juin 1921 sur la rive de l'île Ste Hélène. Mme P. Cyr poursuit aussi

la ville pour dix mille dollars pour la mort de sa fille, Marie-Jeanne noyée dans les mêmes circonstances que les deux autres fillettes.

Le fait le plus intéressant au point de vue procédure a été l'envoi d'un *sub poena* au gouverneur de l'île Sainte-Hélène, Alexandre Martin. Comme les communications

étaient impossibles, par suite du mauvais état de la glace, on lui a envoyé son *sub poena* par radio. L'huissier le lui a envoyé samedi par le poste de la *Presse*.

LIQUIDATION VOLONTAIRE
La Hudson T. P. Tansey, limited
et la H. Péladeau et Cie, limitée, on

Il fait ce matin une liquidation volontaire de leurs biens.

LA CONVENTION QUI SERA SOUmise AUX ACTIONNAIRES

(Suite de la page 6)

Attendu que la vendresse a, dans l'intérêt de ses déposants, créanciers et actionnaires, offert à l'acquéreur de lui vendre, aux conditions ci-dessous, tout son actif, après avoir suivi les formalités prescrites par la loi des banques.

Attendu que l'acquéreur est disposé à acheter tout l'actif de la vendresse, aux conditions ci-après fixées, et pourvu que la province de Québec, dans le but de faciliter la transaction et de constituer un actif liquide proportionné au passif de la vendresse, émette et transporte, en pleine propriété et sans réserve, en faveur de l'acquéreur, quinze millions de dollars (\$15,000,000) de ses obligations.

Les présentes sont à l'effet d'attester que :

1o—Le contrat est subordonné à la condition que le gouvernement de la province, autorisé par la législature, consente à émettre et à céder en pleine propriété à la Banque d'Hochelaga, dès que le présent contrat aura été approuvé par le gouverneur général en conseil, quinze millions de dollars (\$15,000,000) d'obligations de la province, échéant dans quarante ans, en coupures de \$1,000 payables au porteur, sujettes à enregistrement et négociables sans restrictions, datées du 1er mars 1924, portant intérêt au taux de 5 pour cent par an payable semi-annuellement au porteur les 1er septembre et 1er mars de chaque année, sur présentation des coupons y attachés, et ce uniquement aux conditions et pour les considérations suivantes, savoir :

(a) La Banque d'Hochelaga remboursera à la province, aux dates d'échéance des coupons d'intérêt, mais seulement dans la mesure où ses revenus, tels que définis aux paragraphes (i), (j) et (k), le lui permettront, tout montant d'intérêt que la province pourrait être appelée à déboursar à raison du paiement de ces coupons d'intérêt;

(b) La Banque d'Hochelaga versera à la province, le ou avant le 1er mars de chaque année, une somme qui, avec les intérêts capitalisés au taux de 5 pour cent par année, amortira en quarante ans le principal des obligations, soit \$124,172.40, mais seulement à même ses revenus, tels que définis aux paragraphes (i), (j) et (k), et après déduction des remboursements des montants d'intérêt mentionnés au paragraphe précédent et d'un dividende annuel de 10 pour cent sur le capital de ladite Banque maintenant versé ou qui pourra être versé à l'avenir;

(c) La Banque d'Hochelaga pourra, à son gré, anticiper les versements mentionnés au paragraphe (b) et ces versements anticipés seront productifs d'intérêt au taux de 5 pour cent par année, et ces intérêts seront eux-mêmes capitalisés au même taux;

(d) La Banque d'Hochelaga ne pourra payer en dividendes à ses actionnaires plus de 10 pour cent dans le cours d'une année sans verser à la province le montant prévu de \$124,172.40, à moins que les versements n'aient été anticipés;

(e) La Banque d'Hochelaga, pendant la durée du contrat prévu par l'article, soumettra au lieutenant-gouverneur en conseil de la province, pour approbation, le nom de un des vérificateurs à être soumis aux actionnaires en vue de la nomination qu'ils doivent faire suivant les dispositions de la loi des banques, et, dans le cas où les actionnaires ne nommeront pas la personne approuvée par le lieutenant-gouverneur en conseil, il sera alors loisible à celui-ci de nommer un troisième vérificateur;

(f) La Banque d'Hochelaga, à tout temps, mettra fin au contrat prévu par cet article, sur remise par elle à la province des obligations ci-dessus désignées et des coupons non échus, et dans ce cas la province devra remettre à la Banque d'Hochelaga tous les versements effectués par elle en vertu des paragraphes (b) et (c) avec l'intérêt capitalisé, tel que susdit;

(g) Si un des remboursements prévus au paragraphe (a) n'est pas fait, en tout ou en partie, le montant sera ajouté au principal des obligations, et, dans ce cas, les remboursements prévus au paragraphe (a) seront augmentés de l'intérêt à 5 pour cent sur la somme non remboursée, mais les versements prévus au paragraphe (b) n'en seront pas augmentés et les dispositions du paragraphe (h) s'appliqueront;

(h) Dans le cas où les versements prévus au paragraphe (a) n'auraient pas été effectués ou anticipés suivant les dispositions du paragraphe (c) et que la somme des versements faits avec les intérêts capitalisés, tel que susdit, ne serait pas suffisante pour couvrir à l'échéance le montant en principal des obligations ci-haut mentionnées, la Banque d'Hochelaga devra, jusqu'à paiement complet du service avec intérêt, continuer les remboursements et versements prévus ci-dessus aux mêmes conditions;

(i) Les revenus de la Banque d'Hochelaga pour les fins ci-dessus, seront déterminés conformément à la pratique de ladite Banque, et seront ceux qui, si les dispositions du présent article n'existaient pas, auraient été disponibles pour les fins de dividendes ou d'augmentation du fonds de réserve, soit du solde créditeur du compte "profits et pertes";

(j) Les revenus, tels que définis ci-haut, qui seront pris en considération, seront : (1o) En ce qui a trait aux remboursements prévus au paragraphe (a), ceux qui seront établis pour le demi-exercice précédant les dates de remboursement, et, (2o) en ce qui a trait aux versements prévus au paragraphe (b), ceux qui seront établis pour l'exercice annuel précédant la date du versement;

(k) Dans le cas de divergence d'opinion relativement aux dispositions des paragraphes (i) et (j), la question sera décidée par un comptable expert, choisi de commun accord, ou, en cas de désaccord, désigné par le président de l'Association des banquiers canadiens;

2o.—Si cette condition est remplie et le gouvernement de la province prend un engagement à l'effet ci-dessus, la vendresse vend et

l'acquéreur achète tout l'actif et tous les droits de la vendresse, sans aucune réserve, de quelque nature et en quelque endroit qu'ils soient.

Pour ces considérations, et sous ces conditions, l'acquéreur s'engage :

(a) A émettre et à verser, comme paiement du prix d'achat, à la vendresse, après l'approbation de cette vente et du présent contrat par le gouverneur général en conseil, conformément aux stipulations de la loi des banques, un million cinq cent mille dollars (\$1,500,000) du capital social de l'acquéreur, devant être distribué entre les actionnaires de la vendresse, suivant leurs droits, savoir : une action du capital social de l'acquéreur pour chaque deux actions du capital social de la vendresse émises et réparties avant le 15 décembre 1923;

(b) A prendre à sa charge tous les billets non rachetés et en cours, émis par la vendresse et destinés à la circulation;

(c) A prendre à sa charge, acquitter et payer les dépôts et toutes les obligations et responsabilités, de quelque nature qu'elles soient, de la vendresse, dans lesquelles, pour les fins de ce contrat seulement, sont comprises les obligations de la Machine Agricole Nationale Limitée, au montant de \$800,000, avec un an d'intérêt, maintenant détenues par le public;

(d) A se conformer aux dispositions de la loi des banques qui se rapportent à l'espèce;

(e) A payer tous les frais, déboursés et dépenses de la vendresse subséquents à la completion du contrat de vente et d'achat, y compris les frais et déboursés qui pourront se rapporter à la distribution entre les actionnaires de la vendresse du produit de la vente;

3o.—En considération de cet achat, la vendresse convient :

(a) D'obtenir régulièrement l'approbation du gouverneur général en conseil aussitôt que le présent contrat de vente et d'achat aura été conclu par elle après l'autorisation requise de ses actionnaires et les avis exigés par la loi des banques;

(b) De se conformer à toutes les autres prescriptions de la loi des banques applicables à l'espèce;

(c) D'exécuter tous transports, documents ou contrats requis par l'acquéreur et de faire tout ce qu'elle demandera et ce qu'elle considérera nécessaire ou utile pour la completion de la vente et le transport de tout l'actif et de tous les droits de la vendresse, et de donner effet à cette vente et à ce transport, tel que prévu à la loi des banques;

(d) D'assister l'acquéreur à obtenir que le nom de celle-ci soit changé en celui de "La Banque Nationale de Québec" ou en un autre nom, au choix de l'acquéreur;

(e) Qu'il n'a été contracté récemment et qu'il ne sera contracté aucune obligation ou responsabilité autre que celles résultant des opérations ordinaires et courantes de la vendresse;

Faite et signée en duplicata ce troisième jour de janvier mil neuf cent vingt-quatre, et sujette à l'approbation des actionnaires et du gouverneur général en conseil.

La Banque Nationale
(Signé) Geo. E. Amyot, président.

(Signé) H. DesRivieres, gérant général.

(Signé) Gus. Bernier, témoin pour la Banque Nationale.

La Banque d'Hochelaga
(Signé) J.-A. Vaillancourt, président.

(Signé) Beaudry Leman, gérant général.

(Signé) Ernest Guilmette, témoin pour la Banque d'Hochelaga.

Le cercle Saint-Césaire

Le cercle Saint-Césaire de Montréal a tenu son assemblée annuelle hier après-midi. Après les affaires de routine on procéda à l'élection des officiers pour l'année courante avec le résultat suivant :

Chaplain, le T. R. P. A.-V. Roy, provincial, C.S.C.; président honoraire, R. Fr. Léonard, supérieur du collège de St-Césaire; président, M. J. Emile Guy; vice-président, Dr F. L. O. Noisette; 2ème vice-président, M. Lucien Dubreuil; secrétaire, M. Alphonse Senay, N.P.; assesseur, M. Simon Poiré; trésorier, Eugène Bousquet; conseillers, MM. Narcisse Thibault, Georges Laroque, et Omer Messier; maître des cérémonies, M. Chas. Gauvin.

Huit nouveaux membres ont été admis. Des remerciements ont été inscrits au procès-verbal à l'adresse des quotidiens français de la ville pour la publicité accordée à toutes les activités du cercle durant l'année.

Le cercle St-Césaire de Montréal est une association qui existe depuis bientôt vingt-sept ans et les membres se recrutent parmi les anciens professeurs et élèves du collège de St-Césaire demeurant dans Montréal et les environs. Il compte près de cent cinquante membres. Son but principal est d'entretenir une frange camaraderie entre les anciens et de venir en aide à l'Alma Mater, si nécessaire.

Une bannière pour les cordonniers

Les membres du syndicat catholique et national des cordonniers ont organisé une fête intime, dimanche après-midi, à leur salle de l'immeuble des syndicats catholiques, à l'occasion de la bénédiction de leur bannière. La bannière porte dans un cercle, qu'entourent des feuilles d'érable, une chaussure étendue sur une peau de cuir.

M. l'abbé Aimé Boileau, aumônier général des syndicats catholiques, a prononcé quelques mots d'encouragement. Il a insisté sur le devoir des cordonniers de contribuer à la cérémonie, sur la nécessité de s'organiser en syndicats catholiques; il leur dit qu'ils étaient assez forts pour gérer leurs affaires eux-mêmes, et qu'ils trouveraient auprès du clergé toute l'aide et tous les conseils dont ils pourraient avoir besoin.

M. Fernand Rinfret, M. Daous, manufacturier de chaussures, MM. les échevins Généreux et Turcot, M. Bernier et M. Gérard Tremblay ont aussi parlé.

TRIBUNAUX CIVILS

LA VALIDITÉ D'UNE POLICE

UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE DEVRA PAYER \$10,000 À LA BANQUE D'HOCHELAGA — PAS DE FRAUDE

Le juge Archer a condamné samedi la Gresham Life Assurance Society à payer à la Banque d'Hochelaga une somme de dix mille dollars.

M. Octave Morin, ancien député de l'Islet, avait pris une police d'assurance le 2 septembre 1920 et avait institué Pelletier comme bénéficiaire. Plus tard afin d'effectuer un emprunt à la Banque d'Hochelaga, Morin, de consentement avec le bénéficiaire Pelletier, a consenti à transporter sa police à la Banque d'Hochelaga comme garantie. Morin est décédé le 13 septembre 1920. La Banque a réclamé le paiement de la police d'assurance. La compagnie a prétendu que Morin avait obtenu sa police d'assurance sous de fausses représentations. Il avait déclaré ne faire qu'un usage modéré de liqueurs enivrantes alors qu'en réalité il en était tout autrement.

Le juge a déclaré qu'il n'y avait aucune fraude en l'espèce. Morin était bien connu du médecin de la compagnie et le fait pour lui de déclarer qu'il usait de liqueurs n'aurait dû mettre le médecin en garde. On n'a pu prouver d'ailleurs l'habitude d'ivrognerie de Morin. Le juge maintient donc la validité de la police et condamne la compagnie d'assurance à en payer le plein montant à la Banque d'Hochelaga.

NOUVEL EXECUTEUR TESTAMENTAIRE

Plusieurs héritiers de la succession Masson se sont présentés samedi pour faire nommer un remplaçant à M. G.-N. Moncel, exécuteur testamentaire de la succession, décédé depuis peu.

Neuf candidats ont été présentés dont un Français. Le juge, finalement, a réussi à faire réduire le nombre des concurrents à trois et adjugera prochainement sur le choix à faire.

UNE GUERRE PROBABLE AUX INDES

Bombay, 14 (S.P.A.). — Aga Khan a déclaré dans une entrevue que la situation la plus sérieuse qui menace les Indes est la possibilité d'une nouvelle guerre contre les Anglais. Il faut, dit-il, prévenir à tout prix une guerre, car la position financière et les ressources naturelles et industrielles de l'Inde ne peuvent supporter le poids d'une campagne armée; et de plus la guerre rejeterait à l'arrière le progrès matériel, politique et moral du pays.

FAITS DIVERS

"RETICULOMANE" PINCE

L'agent de police Provost, du poste de Maisonneuve, a coffré samedi soir, vers minuit, Arthur Deslauriers, 2168 rue Charlemagne, après une course fort mouvementée.

Provost, en faisant sa ronde régulière, rue William-David, a été attiré par les cris de deux femmes et a vu en même temps un individu s'enfuir. Il lui a donné aussitôt la chasse, et, avec l'aide de citoyens, a capturé le fuyard. L'une des dames, Mlle Annie Scott, 28 rue Saint-Jules, lui a raconté que Deslauriers les avait attaquées au coin de la rue Notre-Dame et William-David, et qu'il lui avait volé sa bourse après l'avoir renversée d'un coup de poing.

Deslauriers a été traduit ce matin devant le magistrat de police. L'enquête préliminaire a été ajournée.

SKIEUR BLESSE

Arthur Tétrault, 19 ans, 3202, rue LaSalle, s'est fracturé la jambe gauche hier après-midi, en faisant du ski, dans le champ Fletcher, entre l'avenue du Mont-Royal et la rue Marie-Anne.

UNE BONNE GARANTIE

Le juge Monet a exigé samedi matin un cautionnement de dix mille dollars chacun pour Joseph Smith et Harry Howard, capturés en train de cambrioler le magasin de fourrures Champagne Furs (limitée), 313, rue Bleury.

BESOGNE INTERROMPUE

M. R. Minty, propriétaire du salon de coiffure Palmer and Son, limited, 408 rue Sainte-Catherine ouest, est arrivé samedi soir juste à temps pour faire prendre la fuite à deux apaches qui étaient en train de faire sauter le coffre-fort. Les voleurs ont tout abandonné et ont déguerpé par une ruelle.

DE MAUVAIS COUCHEURS

Les voleurs s'ont-ils retirés hier soir dans le magasin C.-X. Tranchemontagne et Compagnie, 59, rue Saint-Sulpice, et y ont volé des draps pour une somme de deux mille dollars.

BLESSE A L'EPAULE

Antonio Dominico, 40 ans, 1468, rue Alexandra a été trouvé dans une mare de sang, hier matin, au coin des rues Delage et Mozart. Il portait une large entaille en arrière de l'épaule droite, mais peu profonde. La blessure n'offre toutefois aucun caractère de gravité.

TENTATIVE DE VOL

Le juge Cusson a déclaré Ferdinand Brisebois, Albert Lachapelle, Angelo Cosimo, coupables d'avoir tenté de voler le payeur de la Jenkins Brothers Company, rue Saint-Rém, d'une somme de quatre mille dollars.

Ce vol avait été prévenu grâce à l'énergique action des détectives Théo. Laberge, P. Bélanger, Gauthier. La preuve entendue au cours du procès a démontré que Brisebois avait fait diverses démarches pour s'informer des allées et venues du payeur de la Jenkins Brothers. Lorsque les détectives ont aperçu les prévenus, ces derniers étaient les allées et venues de l'employé et avaient des revolvers chargés sur eux.

LA NAVIGATION

AVANTAGES DU PROJET

UN ANCIEN MONTREALAIS PRETEND QUE LE CHEMIN DE FER DE SAINT-LAURENT BÉNÉFICIERAIT AU CANADA — LE CANAL DE LA BAIE GEORGIENNE — NOUVELLES MARITIMES.

M. Henry Timmis, autrefois de Montréal et demeurant aujourd'hui à New-York, était le convive d'honneur du club de Réforme samedi. Il a parlé du projet de creusement du Saint-Laurent auquel songent toujours les Etats-Unis et qui, suivant lui, offrirait d'incontestables avantages pour le Canada.

Faisant tout d'abord allusion au projet du canal de la baie Georgienne, le conférencier rappelle qu'une commission a déjà étudié la question et fait rapport au gouvernement qu'un tel projet coûterait environ \$100,000,000, les travaux devant durer dix années. Deux années plus tard, en 1908, un deuxième rapport était présenté par cette même commission qui reconnaissait alors que ce canal ne donnerait accès qu'à des navires ne jaugeant pas plus de 20,000 boisseaux, résultat qui n'eût pas été satisfaisant. Sir Wilfrid Laurier, laisse entendre le conférencier, s'était opposé à ce projet, parce qu'il ne répondait pas aux légitimes ambitions du Canada.

Les Etats-Unis ont perdu de vue, pendant quelque temps, ce projet, par suite de la construction du canal de Panama. Ce canal une fois construit, ils se sont intéressés de nouveau au problème du creusement du Saint-Laurent, qui favoriserait les Etats centraux de l'Ouest américain, lequel compte une population industrielle de 42,000,000 d'âmes. Or cette population a besoin d'un débouché vers l'Atlantique, car c'est de cette région que partent environ les deux tiers de tout le trafic américain. On voit, ajoute le conférencier, quels avantages le Canada retirerait en assurant ce transport qui est effectué nécessairement, à l'heure actuelle, par les chemins de fer américains et le port de New-York.

M. Timmis déclare que le port de New-York a toujours été hostile à ce projet de creusement du Saint-Laurent, par appréhension d'une forte concurrence. D'autre part, il reproche à la province de Québec de ne pas s'être intéressée suffisamment à cette importante question.

Le plan de la commission internationale semble le plus acceptable, continue le conférencier. Ce plan comporte l'érection d'une digue entre Cornwall, côté canadien, et St-Régis, côté américain, laquelle dévierrait plus de 1,500,000 chevaux-vapeur qui seraient mieux et plus profitablement utilisés dans la région des grands lacs que ne le seraient les pouvoirs hydrauliques que l'on trouverait dans le creusement du canal de la baie Georgienne. Bref, M. Timmis laisse entendre que toute cette entreprise serait réalisée, sans qu'il en coûte un seul sou au Canada, puisque tout serait fait en fonds américains.

Invités à répondre au conférencier, M. le Dr Milton Hersey, commissaire du port de Montréal et M. Armstrong, premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, insistent surtout sur le coût que nécessiterait la réalisation de l'entreprise. Suivant eux, le Canada n'est pas dans une situation financière l'autorisant à songer à une pareille dépense. Pour sa part, M. Armstrong se demande aussi quel pourrait être le secret d'une transaction financière qui nous serait si avantageuse.

LE MEGANTIC TRANSFORME

La ligne White-Star Dominion annonce que le Megantic sera transformé en paquebot destiné à accommoder des passagers de cabine et de troisième classe seulement; 650 passagers de cabine et 1,800 de troisième. Le Megantic, qui sera affecté de nouveau au printemps au service Liverpool-Glasgow-Montreal, inaugurera sa prochaine saison en partant de Liverpool le 2 mai.

A BORD DU MAJESTIC

Le Majestic, de la ligne White-Star Dominion, est parti samedi de New-York à destination de Cherbourg et Southampton avec plus de 600 passagers en première classe. Parmi les Montréalais à bord mentionnons M. et Mme Marcel Pinsonnault; M. Adélard Raymond, gérant de l'hôtel Queen; M. J.-O. Chénier, M. l'abbé François-Paul Pénier, le R. P. Savage, le Dr P. Richard, etc.

VICTIME D'OURAGAN

New-York, 14 (S.P.A.). — Le Thuringia est arrivé ici samedi soir avec deux jours de retard. Au cours de la traversée, il a été victime du plus épouvantable ouragan dont son commandant ait encore été témoin. Neuf passagers ont été blessés plus ou moins légèrement.

Le Thuringia était parti de Hambourg le 18 décembre dernier.

NAUFRAGE

Boston, 14. — Une dépêche tardive mandate que le navire Funchal a fait naufrage entre deux récifs près de West Island. Son équipage était de quatorze membres.

Université de Montréal

FACULTE DE PHILOSOPHIE

Horaires de la semaine du 14 janvier

I—COURS REGULIER

Lundi, 7.30 p.m.—Droit social: prof. Pineault. Divorce, VIII, 8 h. 30.—Droit professionnel: prof. Hébert, Salaire.

Mardi, 7.30 p.m.—Cosmologie: prof. Perrin. Matière et forme, X. Mardi, 8.30 p.m.—Logique: prof. Pineault. Induction scientifique, IV. Vendredi, 7.30 p.m.—Histoire: prof. Forest, Aristotélisme et Augustinisme, I.

II—COURS SPECIAL

Samedi, 8.30 a.m.—Cosmologie: prof. Pineault. Le monde: nature, 9.30 a.m.—Histoire: prof. Forest, Spinoza.

COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE MONTREAL

A partir du dimanche 13 janvier, les tramways porteront des NUMEROS DE ROUTE en plus des signes réguliers qui indiquent leur itinéraire; ces numéros seront placés dans la fenêtre de droite à l'avant, dans une fenêtre de gauche vers l'arrière et dans une fenêtre en arrière du tramway.

On pourra obtenir aux bureaux des billets, aux agences et autres endroits énumérés ci-dessous des CARTES D'ITINERAIRE donnant des renseignements détaillés:

78, rue Craig ouest, Rues de Fleury et St-Denis, Rues du Havre et Ste-Catherine, Rues St-Jacques et Glen, 197, Mont-Royal est, 399, ave Victoria, 415, rue Wellington, 1511 Boul. St-Laurent, 201, avenue Papineau, Notre-Dame et du Havre, 2701, Notre-Dame ouest, 110, DeLaroché, 685A, avenue LaSalle

"La Patrie", Bureau du "Star", Liggett, Dupuis Frères Ltee, Goodwin's Limited, Pharmacie Vadeboncoeur, E. Gingras, E. H. Spearman, Lancôt et Lecours, Librairie Parisienne, Jas. Ogilvie Limited, Ch. de fer Pacifique-Canadien, Cordner's Limited, (Northeastern Lunch), Wilfred Paquin, Paquin Frères, Stephens Fournier, Banque d'Hochelaga, Dent Harrison, Lefebvre (Montreal Shoe Store), Kerhulu et Odiau, Freedman (Syndicat St-Henri), Ed. Michaud,

120, Ste-Catherine est, 1665, rue St-Jacques, 757, rue Ste-Catherine ouest, (coin Guy), 447, rue Ste-Catherine est, Rue Ste-Catherine ouest, 1314, rue Wellington, Verdun, 517, rue Frontenac, 4190, Ste-Catherine ouest, Ste-Catherine et St-Denis, 3973, rue Notre-Dame est, Rue Ste-Catherine ouest, Gare Windsor, Square Phillips, Delaroché et Mont-Royal, 221, St-Jacques, Toutes les succursales, Somerville et Prince Albert, 158, rue St-Paul, 184, St-Denis, 1685, Notre-Dame ouest, 11, Bleury.

Les bureaux canadiens à Londres Londres, 14 (S. P. A.). — Le Canada prendra possession à la fin de mars de l'Union Club, square Trafalgar, acheté il y a un an pour abriter les bureaux canadiens à Londres.

Conférence sur Carthage Belgrade, 14 (S.P.A.). — La conférence des premiers ministres de la Petite Entente s'est continuée vendredi et samedi dans une apparente harmonie. On s'attend à l'annonce de certaines conclusions pour bientôt.

La dette des Etats-Unis Washington, 14 (S.P.A.). — La dette publique aux Etats-Unis s'élevait à \$32,786,715,000 à la fin de l'année 1922; elle était donc quatre fois et demie plus considérable qu'en 1912. C'est ce qu'on peut lire dans un sommaire publié par les auteurs du recensement décennal sur la richesse, les dettes et les impôts du pays.

C'est dire que dans la grande république américaine, une dette de \$301.56 pèse sur la tête de chaque personne comparativement à \$70.20 en 1912.

Mais en tenant compte des fonds d'amortissement, la dette publique se trouve diminuée de \$1,834,899,000, ce qui descend à \$283.76 la dette individuelle.

La Petite Entente et la Russie Belgrade, 14 (S.P.A.). — La conférence des premiers ministres de la Petite Entente s'est continuée vendredi et samedi dans une apparente harmonie. On s'attend à l'annonce de certaines conclusions pour bientôt.

Les relations de la Petite Entente avec le gouvernement soviétique russe auraient absorbé une partie du temps de la conférence, bien que rien d'officiel ne soit connu sous ce rapport.

La dette des Etats-Unis Washington, 14 (S.P.A.). — La dette publique aux Etats-Unis s'élevait à \$32,786,715,000 à la fin de l'année 1922; elle était donc quatre fois et demie plus considérable qu'en 1912. C'est ce qu'on peut lire dans un sommaire publié par les

auteurs du recensement décennal sur la richesse, les dettes et les impôts du pays.

C'est dire que dans la grande république américaine, une dette de \$301.56 pèse sur la tête de chaque personne comparativement à \$70.20 en 1912.

Mais en tenant compte des fonds d'amortissement, la dette publique se trouve diminuée de \$1,834,899,000, ce qui descend à \$283.76 la dette individuelle.

La Petite Entente et la Russie Belgrade, 14 (S.P.A.). — La conférence des premiers ministres de la Petite Entente s'est continuée vendredi et samedi dans une apparente harmonie. On s'attend à l'annonce de certaines conclusions pour bientôt.

Les relations de la Petite Entente avec le gouvernement soviétique russe auraient absorbé une partie du temps de la conférence, bien que rien d'officiel ne soit connu sous ce rapport.

La dette des Etats-Unis Washington, 14 (S.P.A.). — La dette publique aux Etats-Unis s'élevait à \$32,786,715,000 à la fin de l'année 1922; elle était donc quatre fois et demie plus considérable qu'en 1912. C'est ce qu'on peut lire dans un sommaire publié par les

auteurs du recensement décennal sur la richesse, les dettes et les impôts du pays.

C'est dire que dans la grande république américaine, une dette de \$301.56 pèse sur la tête de chaque personne comparativement à \$70.20 en 1912.

Mais en tenant compte des fonds d'amortissement, la dette publique se trouve diminuée de \$1,834,899,000, ce qui descend à \$283.76 la dette individuelle.

La Petite Entente et la Russie Belgrade, 14 (S.P.A.). — La conférence des premiers ministres de la Petite Entente s'est continuée vendredi et samedi dans une apparente harmonie. On s'attend à l'annonce de certaines conclusions pour bientôt.

Les relations de la Petite Entente avec le gouvernement soviétique russe auraient absorbé une partie du temps de la conférence, bien que rien d'officiel ne soit connu sous ce rapport.

La dette des Etats-Unis Washington, 14 (S.P.A.). — La dette publique aux Etats-Unis s'élevait à \$32,786,715,000 à la fin de l'année 1922; elle était donc quatre fois et demie plus considérable qu'en 1912. C'est ce qu'on peut lire dans un sommaire publié par les

TARIF DES PETITES AFFICHES

DEMANDE D'EMPLOI — Jusqu'à 25 mots, 10 sous, et 1 sou par mot supplémentaire.
DEMANDES D'ELÈVES — Jusqu'à 25 mots, 10 sous, et 1 sou par mot supplémentaire.
TOUTES LES AUTRES DEMANDES — Jusqu'à 25 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire.
CHAMBRES À LOUER — 10 sous jusqu'à 20 mots, 1 sou par mot supplémentaire.
A VENDRE — Jusqu'à 20 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire.
AVIS LEGAUX — 15 sous la ligne agée.
NATURALISATION, DECES, MESSIS — 50 sous par insertion.
REMERCIEMENTS — 50 sous.
CATALOGUE MONTAINE, NOTES PERSONNELLES, etc. — 10 sous par insertion.

DORURE, ARGENTURE SUR CAIXE, CROIRE, ETC. VERNISSAGE A L'OR SUR ORNEMENTS D'EGLE. PLACAGE D'ARGENTURE NICKELAGE, REPARATION Cie ROYAL SILVER PLATE A. GIBOUX, gérant, 48, CRAIG OUEST

CLAVIGRAPHES CLAVIGRAPHES reconstruits de toutes les marques et prix, vendus, loués, réparés. Protecteurs de chèques, rubans,



Page du Foyer

Lisant un roman...

L'heure passe. Il serait temps d'aller dormir. Vous ne finirez pas ce soir ce volume, voyez, il vous en reste plus de deux cents pages. Mais l'abandonner, sans apprendre ce que Dorothee et Marie deviendront, c'est dur. Si vous pouviez savoir, vous seriez plus tranquille. Dorothee passera-t-elle toute sa vie avec son affreux mari, vieux, triste, rigide comme une porte de prison? C'est vrai qu'elle l'a choisi de plein gré, avec enthousiasme même, mais la pauvre petite n'avait pas vingt ans et elle trouvait cela tellement beau d'être la consolation et le rayon de soleil d'un homme grave qui passait toutes ses heures dans des bouquins scientifiques. Hélas! elle croyait que c'était un génie et voilà qu'elle s'aperçoit que ses compilations ne sont qu'ennuyeuses et inutiles. Et puis, cet homme sévère est plus morne qu'une momie; elle ne l'avoue à personne, mais vous voyez bien qu'elle n'est pas heureuse.

Vous souhaitez alors la mort du mari et tout de suite les choses s'arrangeraient mieux sans

lui. Il y a ce jeune X qui pourrait le remplacer auprès de Dorothee. Ils ne se connaissent pas beaucoup mais ils se conviendraient si bien. Et pour Marie, maintenant, où en arrive-t-elle avec ses deux prétendants? Lequel l'emportera, le jeune qui l'aime depuis toujours mais n'a pas encore de situation solidement établie, ou le moins jeune qui a tant de vertus et de valeur? Les deux sont bien intéressants et il vous semble que vous aurez de la peine pour celui des deux qui sera déçu...

Mais il est onze heures. Il faut quitter ces gens-là où ils sont — pour jusqu'à demain. Le prochain chapitre vous éclairerait peut-être?

Vous feuilletez. Ah! mais le vieux mari va mourir! Et après? Vous feuilletez encore un peu plus loin, et les événements ne se déroulent pas assez vite, à votre gré, vous vous en allez résolument aux dernières pages.

Et sachant que Dorothee rencontrera l'âme sœur et que le sort de Marie va se régler pour le mieux, satisfaite, tranquillisée, vous allez enfin vous coucher.

Michelle Le NORMAND.



POTAGE DES LYS

Faites bouillir de l'eau salée dans une casserole; au moment de l'ébullition, jetez-y du vermicelle, une cuillerée à soupe par personne. Préparez dans la soupière 1-4 de livre de fromage râpé, trois oeufs entiers, faites le mélange en battant longuement. Lorsque le vermicelle est cuit, versez-le en remuant vivement.

POULET ROTI A LA SAINTE-MENEHOULD

Prenez un beau chapon, très tendre; flambez, videz et tressez-le, les pattes dans le corps. Mettez-le dans une casserole, avec du beurre; faites-le revenir, à moitié, avec sel et poivre. Ajoutez un verre de vin blanc fin, un peu de basilic, deux cuillères de girofle, une gousse d'ail, une feuille de laurier, un bouquet de persil et de la ciboule; faites cuire à petit feu et attachez toute votre sauce autour du poulet, qu'il ne vous en reste plus du tout, dans la casserole. Trempez, alors, votre volaille dans de l'œuf battu, paniez-le de mie de pain; retirez-le dans du beurre fondu et répandez-le encore. Faites-le, ensuite, achever de rôler doucement. Dressez-le, entouré de rondelles de citron et d'œufs durs.

CELERI A LA CREME

Épluchez votre céleri et coupez-le par petits morceaux; faites-le blanchir et égouttez-le bien. Dans une casserole, faites fondre un bon morceau de beurre, jetez-y vos morceaux, saupoudrez d'un peu de féculé de pommes de terre et mouillez avec de l'eau chaude. Ajoutez du sel, du poivre, un peu de muscade — si le goût vous convient — et laissez réduire sur feu doux, pendant un bon quart d'heure. Préparez alors une liaison, avec deux jaunes d'œufs, délayés dans une tasse de crème et mélangez le tout. Servez vos céleris, recouverts de mie de pain frite, préparée avec du pain rassis.



Conseils pratiques

Vernis remplaçant l'huile de lin et l'essence de térébenthine

On fait fondre ensemble 100 parties de colophane affranchie d'essence de térébenthine, 20 parties de soude cristalline et 50 parties d'eau. On ajoute ensuite 250 parties d'eau et 24 parties d'ammoniaque. Le tout est mélangé intimement.

Le produit ainsi obtenu peut être employé avec le plus grand succès pour la préparation de n'importe quelle couleur, à la place de l'huile de lin ou de l'essence de térébenthine; il suffit de le mélanger avec la couleur sans ajouter ces dernières huiles. La couleur sèche vite. Elle résiste à la température et à l'humidité.

Vernis résistant à l'eau pour articles en cuir.

Dissoudre 100 grammes de caoutchouc dans 1 litre d'essence de térébenthine; quand la dissolution, d'ailleurs assez lente, est parvenue, additionner d'une quantité correspondante d'huile de lin chaude et laisser digérer, à feu doux, jusqu'à mélange complet.

Vernis conservateur des bois

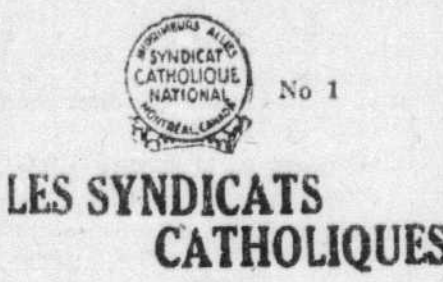
On broie dans l'huile de lin le noir de cuivre appelé aussi protoxyde de cuivre; on fait bouillir le mélange jusqu'à ce qu'il soit réduit en sous-oxide, c'est-à-dire pendant un temps assez prolongé, l'huile se trouve oxydée, et il se forme une huile cuivrée très siccatrice, qui tient en suspension l'oxyde sous la forme d'une peinture ou d'un vernis.

Cares commodes dans deux grandes villes

L'univers possède une foule de belles gares de chemin de fer et ce continent-ci en a plusieurs. La gare Windsor à Montréal et la gare centrale à Chicago sur la célèbre avenue Michigan, occupent la première place pour tout ce qui a rapport au confort et à la commodité des voyageurs. Par-dessus tout ces gares sont remarquables par leur magnifique situation dans leurs villes respectives, étant au cœur des districts que la plupart des voyageurs désirent atteindre. Ce fait et les heures appropriées de l'arrivée et du départ des trains ajoutés à la haute efficacité du service, a acquis à la route du Pacifique-Canadien la suprématie dans le trafic entre Montréal et Chicago. Des convois rapides directs partent de la gare Windsor à 9.15 a.m. et 10.00 p.m. tous les jours, arrivant à Chicago, gare Centrale, à 8.00 a.m. et 9.05 p.m. respectivement, le lendemain. Pour le retour, ils partent de Chicago, gare Centrale, à 5.40 p.m. et 8.47 a.m. tous les jours, arrivant à Montréal, gare Windsor, à 5.40 p.m. et 8.00 a.m. respectivement, le lendemain.

Wagons-dortoirs directs et wagons de jour, services de wagons-restaurant et observatoire.

(récl.)



LES SYNDICATS CATHOLIQUES

CONSEIL CENTRAL

La question de la loi des accidents de travail est revenue sur le tapis à la séance du conseil central des syndicats catholiques, tenue vendredi soir, à la salle des syndicats. La commission d'étude siégea cette semaine à Montréal et le conseil a nommé les trois délégués qui devront le représenter. Ce sont: M. O. Filion, E. Provost, G. Tremblay. Le conseil central de Montréal, tout comme le conseil central de Québec, demande une modification substantielle de la loi: établissement d'une assurance d'Etat obligatoire, nomination d'une commission paritaire pour l'administration dudit fonds; paiement, au cas du décès de l'accidenté, d'une rente de \$40 par mois à la veuve et de \$15 additionnels pour chaque enfant en bas de 16 ans. Compensation représentant les 2-3 du salaire moyen de l'ouvrier en cas d'incapacité totale permanente. En cas d'incapacité partielle permanente, compensation équivalente aux 2-3 de la différence entre le salaire que gagnait l'ouvrier avant l'accident et le salaire qu'il gagne après l'accident. Les mêmes proportions en cas d'incapacité totale ou partielle, mais temporaire, avec cette différence que l'allocation aura un caractère également temporaire. Frais médicaux, frais d'hôpitaux, funéraires au compte des employeurs. Les accidents choisisront eux-mêmes leurs hôpitaux ou à tout le moins seront conduits dans des hôpitaux de leur confession. Classification des industries sur le modèle de la loi ontarienne. Les délégués sont priés de donner ces vues à la commission d'études. Une longue discussion a suivi à laquelle ont pris part MM. D. Pilon, O. Filion, E. Provost, G. Tremblay, M. l'abbé P. Perrier.

Le comité d'organisation de la fête du 17 janvier courant à l'occasion de la nomination de M. l'abbé A. Boileau comme aumônier général, a donné rapport. Le comité a appris que M. le chanoine Arbour représentera officiellement S. G. Mar Gauthier à cette fête de famille, à laquelle tous les syndiqués sont invités et priés d'assister.

Le syndicat des ouvriers textiles, par la voix de M. N. Thérien, a demandé au conseil central des syndicats, d'appuyer la requête des ouvriers textiles demandant le relèvement du tarif canadien contre les cotonnades anglaises. Le conseil a donc décidé d'écrire à M. le premier ministre, Mackenzie King, pour demander que le tarif moyen soit haussé à 25%, de 18% qu'il est actuellement. Le chômage vient vite dans l'industrie textile à cause de l'invasion du marché par

plus, à la fin... Elle est trop bonne et trop spontanée! Jamais je n'ai vu pareil regard. Il entre dans l'âme comme une lumière chaude. Oh! elle ne sait pas... si elle savait, grand Dieu!

IV

Mlle Ernault se leva de son comptoir, assujettit, d'un mouvement sec, le lorgnon qui accentuait encore la dureté naturelle de sa physionomie.

— On ne demande pas de permission, déclara-t-elle, quand on a la ferme volonté d'agir à sa guise.

— Je vous ferai remarquer, mademoiselle, répondit Suzanne, glacée, que ma présence vous serait complètement inutile ce soir, après la fermeture, tout est prêt: on a livré les robes de Mlle de Réville; j'ai passé la nuit entière à terminer ma tâche.

— Ai-je prétendu le contraire, mademoiselle? On vous paye, d'ailleurs, assez cher pour que vous n'ayez pas à vous plaindre. Allez, et soyez rentrée lundi pour 7 heures.

La jeune fille sortit, sans un mot. Après la commotion d'aujourd'hui, il lui fallait subir cette avanée! Ce n'était point la première: Mlle Ernault, tout en exploitant habilement les talents de son employée,

Contre Rhumes, Influenza et comme Préventif

prenez les

pastilles laxatives au

Bromo Quinine

Les premières de toutes les pastilles contre le rhume et la grippe.

La boîte porte cette signature

E. H. Brown

Prix 30c.

Fabriquées au Canada

les produits anglais. Les usines fonctionnent à 3 jours par semaine et la situation deviendra plus difficile encore.

Le comité exécutif, par M. E. Provost, a fait rapport sur la question de l'abaissement de la taxe foncière et sur le rapport du bureau confédéral. Le comité exécutif est contre l'abaissement de la taxe; cet abaissement ne servirait aucunement la cause des locataires et elle ne permettrait pas les améliorations dont la ville a besoin. Le rapport a été adopté.

M. A. Dubois a été installé comme sentinelle. M. l'abbé A. Boileau assistait à l'assemblée. M. C. Bernier occupait le fauteuil. Parmi les assistants, on remarquait M. V. Pouliot, agent d'affaires des cordonniers-monteurs de Québec.

SYNDICAT DES PLOMBIERS

Ce soir, à 8 h. 15 p.m., à la salle No 1, édifice des syndicats, 655, de Montigny est, assemblée du syndicat catholique et national des plombiers. M. M. Dieumegarde, agent d'affaires, présentera son rapport sur les activités de la semaine. Plusieurs questions importantes seront traitées à cette assemblée à laquelle tous les membres sans exception doivent être présents. Par ordre.

SYNDICAT DES PRESSIERS

Les deux syndicats catholiques et nationaux des pressiers s'assembleront ce soir.

Le syndicat No 1, des travaux de ville, se réunira à 8 h. 15, à la salle No 4, édifice des syndicats. Il y aura initiation des membres nouveaux, rapport de M. G. Tremblay.

Le syndicat No 2, des journaux s'assemblera à la même heure, à la salle No 2. Rapport de M. G. Tremblay. On procédera à l'élection des officiers. Tous les membres sont priés d'assister. Par ordre.

SYNDICAT DU TEXTILE

Que les membres du local No 1 du syndicat du textile n'oublient pas que demain soir, mardi, à la salle No 1, édifice des syndicats, coin de Montigny et Beaudry, aura lieu une grande assemblée pour étudier la question du chômage qui menace actuellement l'industrie textile. Cette assemblée est d'urgence et tous les membres sont tenus d'y assister. L'assemblée se fait au centre de la ville pour donner des facilités égales d'assistance aux membres des moulins d'Hochelaga, Ste-Anne, St-Henri, Verdun et Côte-St-Paul. Par ordre, M. G. Tremblay, fera rapport d'une entrevue avec un représentant de la compagnie Dominion Textile sur la question du chômage. L'assemblée commencera à 8 h. 30 précises.

COMITES SYNDICAUX

Le comité nommé par le conseil sur la question de la Loi des accidents du travail, s'assemblera mardi soir, à 8 heures 15 p.m. au bureau de M. Tremblay. Font partie du comité: MM. O. Filion, E. Provost, G. Tremblay. Les ouvriers syndiqués qui désirent témoigner sur cette question sont invités à se présenter. Les syndicats qui ont quelques griefs à présenter contre la loi sont invités également à envoyer leurs délégués à cette séance.

GOODWIN

A NOTRE VENTE DE JANVIER DE BLANC



Hier, une dame que nous connaissons comme une habile et soigneuse acheteuse, connaissant le marché du détail en ville, de A jusqu'à Z, a profité de notre vente de janvier pour acheter tout ce qu'il lui faut pour l'année en fait de blanc.

Voici quelques-uns des articles qu'elle a achetés

Taies d'oreillers ourlées à jour, en bon coton sans apprêts, 40 et 42 pouces.

Prix de notre vente de janvier, chacune, 50.

Couvrepieds au crochet anglais, pour lits doubles, d'une bonne qualité bien connue pour sa durabilité.

Prix de notre vente de janvier, chacun 3.89.

Couvrepieds brodés irlandais de belle qualité, 72 x 90 pouces.

Prix de notre vente de janvier, chacun, 5.49.

Coton à draps naturel, 81 pouces de largeur, très épais et se blanchissant facilement.

Prix de notre vente de janvier, la verge, 79.

Coton à draps blanc, 72 pouces de largeur.

Prix de notre vente de janvier, la verge, 53.

Madapolam anglais, 36 pouces de largeur, sans apprêt.

Prix de notre vente de janvier, 3 vges pour 1.00

Coton naturel d'excellente qualité.

Prix de notre vente de janvier, la verge, 17.

Coton circulaire "Wabasco" à taies d'oreillers, 40 et 42 pouces.

Prix de notre vente de janvier, la verge, 59.

Edredons remplis de coton, 66 x 72 et 72 x 72 pouces.

Recouverts de satin avec 2 encadrements en bonne perse. Bleus et roses seulement.

Prix de notre vente de janvier, chacun 5.49.

—Au deuxième



Le comité de location de l'édifice se réunira mercredi soir, le 16 courant, en font partie: MM. D. Pilon, G. Tremblay, C. Bernier, R. Binette, E. Pigeon.

Tué sous une avalanche

Saint-Hyacinthe, 14 (D.N.C.) — M. Adrien Laflamme, âgé de 14 ans, qui demeurait au patronage de St-Vincent-de-Paul de cette ville s'est fait tuer par un amas de glace tom-

bant du toit de la Compagnie d'Orque Canadienne à quelque distance du patronage. Le jeune homme qui était messager pour le bureau du télégraphe Canadien National, retournait au patronage pour dîner quand l'accident est arrivé. La mort a été instantanée.

Le théâtre de Monique

Deux pièces en un volume; en vente dans les diverses librairies et au Devoir: un dollar l'exemplaire.

ANTIKOR-LAURENCE

ENLÈVE PROMPTEMENT LES CORPS VERMINES D'URILLONS. SÛR, EFFICACE, SANS DOULEUR. EN VENTE PARTOUT 25c la boîte.

FRANÇOIS LAURENCE

PHARMACIE LAURENCE MONTREAL

FEUILLETON DU "DEVOIR"

FLEUR DE MONTAGNE

par MARIE LE MIERE

(Suite)

— Non, il est au Canada.

— Comme c'est loin! N'avez-vous que lui?

— J'ai ici mon père et ma mère, un autre frère et deux sœurs.

— Ah! que vous êtes heureuse! Mais cette exclamation involontaire, l'orpheline la regretta aussitôt; le visage de Mlle Le Vallier prit soudainement, elle éclata en pleurs.

— Oh! s'écria Bernadette confondue.

Sa souffrance avait-elle donc rencontré une souffrance pire? Devant un tel spectacle, l'élan du cœur fut plus fort que tout. La jeune Méridionale se précipita, enlaça les épaules de Suzanne en répé-

tant:

— Mademoiselle... Mademoiselle... est-il possible que je vous aie fait de la peine sans le vouloir?

— Non, bégaya Suzanne... C'est un enlèvement... Cet accident stupide... Pardon...

Et Bernadette devina la phrase qu'on n'osait dire.

— Laissez-moi, par pitié!

Deux minutes plus tard, Mlle Josselin partait, emportant le chapeau dont la garniture était seulement épinglée; et Suzanne, les mains contre ses lèvres où les sanglots achevaient de mourir, se reprochait sa faiblesse.

— C'est honteux de s'abandonner de la sorte... Mais je ne pouvais

plus, à la fin... Elle est trop bonne et trop spontanée! Jamais je n'ai vu pareil regard. Il entre dans l'âme comme une lumière chaude. Oh! elle ne sait pas... si elle savait, grand Dieu!

IV

Mlle Ernault se leva de son comptoir, assujettit, d'un mouvement sec, le lorgnon qui accentuait encore la dureté naturelle de sa physionomie.

— On ne demande pas de permission, déclara-t-elle, quand on a la ferme volonté d'agir à sa guise.

— Je vous ferai remarquer, mademoiselle, répondit Suzanne, glacée, que ma présence vous serait complètement inutile ce soir, après la fermeture, tout est prêt: on a livré les robes de Mlle de Réville; j'ai passé la nuit entière à terminer ma tâche.

— Ai-je prétendu le contraire, mademoiselle? On vous paye, d'ailleurs, assez cher pour que vous n'ayez pas à vous plaindre. Allez, et soyez rentrée lundi pour 7 heures.

la jalousait pour mille raisons. La tranquillité froide dont Suzanne s'enveloppait n'était qu'une apparence et pouvait donner le change aux regards curieux, mais non protéger l'âme qui saignait sous les coups.

Dans le soir brumeux où s'effaçaient les étoiles, où, seuls, les reflets brouillés des feux laissaient deviner l'eau, Suzanne allait, inattentive et hautaine, admirablement cambrée dans son costume tailleur. En passant devant le portail de l'église, elle faillit heurter un homme à la barbe blanche, aux épaules voûtées; qui sortait de la rue Saint-Nicolas.

— Papa! dit la jeune ouvrière en s'approchant.

— C'est toi, ma fille?

— Vous êtes resté si tard? Comment va Mlle de la Croix-Hougue?

— Assez bien; mais ce sont mes yeux qui ne vont plus guère... Ne parlons pas de moi. Ainsi, tu passes la soirée avec nous? Mlle Ernault ne l'a pas disputé cette permission?

Il avait tourné à gauche et longeait le petit mur qui domine la plage. La brume s'étendait; ils n'apercevaient plus à leur droite qu'un vide à peine illuminé par les éclairs diffus des projections; et,

de minute en minute, la sirène du phare poussait son hublement profond vers les navires en peine...

— Mlle Ernault sait bien qu'on apprécie ma coupe et que cela ne nuit pas aux intérêts de la maison, répondit Suzanne d'un ton calme, en prenant le bras de son père.

— Mon bâton de vieillesse... murmura M. Le Vallier.

— Par anticipation, protesta la jeune fille.

— Non, mon enfant... Je suis bien vieux.

Sa voix s'étouffa, et ils ne parlèrent plus.

Blentôt ils s'engagèrent dans un sentier de traverse, où leurs pas creusaient profondément le sable mouvant; ils franchirent une grille enguirlandée de plantes grimpanes et donnèrent accès dans une petite cour qui précédait un petit chalet. Aux leurs tamisées par des rideaux blancs et rouges, on devinait le lierre accroché à la toiture italienne et retombant en festons autour des ouvertures.

De l'intérieur s'échappaient des sons de piano et une voix d'enfant clamant une leçon probablement rebelle. M. Le Vallier pénétra dans un corridor dallé de briques. Oui, c'était bien un vieillard que cet hom-

me dont la noble tête s'affaissait comme sous une charge écrasante et dont les mains tremblaient en accrochant à la muraille le pardessus que la jeune fille l'avait aidé à retirer.

— Ah! fit Suzanne, voici Raymond.

Une fillette de seize ans descendait d'une allure légère l'escalier du fond.

— Papa chéri! Suzanne, ma grande! s'écria-t-elle en leur prodiguant ses caresses. Dites, papa, quand Mlle de la Croix-Hougue viendra-t-elle m'entendre?

— Demain soir, mignonne.

— C'est que j'ai étudié pour elle un lied allemand, un rêve! Tu vas voir, ma Suzanne; mais que je te conduise à maman, d'abord.

Elles entrèrent, suivies de M. Le Vallier, dans une pièce très modeste, meublée, où divers détails révélèrent, de prime abord, une vie active, intelligente et chrétienne, qui la rendait plus accueillante que tant d'intérieurs luxueux. Entre une lampe à l'abat-jour de mousseline bouillonnée et une corbeille à linge remplie à débord, travaillait une femme. Sous ses cheveux grisonnants, le profil restait pur, mais aux creux des orbites, des

tempes, des joues, s'étendaient de larges ombres.

— Antoine! Suzanne! s'exclama-t-elle.

Son mari se pencha, l'embrassant avec une tendresse infiniment plus triste, mais aussi profonde qu'aux premiers jours de leur union.

— Te voilà, ma grande fille, reprit Mlle Le Vallier en attirant Suzanne. Quelle joie pour ta maman de pouvoir te gâter un peu! Reste ici, chérie, que je t'examine: tu me sembles fatiguée, ce soir.

— Fatiguée, mère! Oh! certes non. Raymond a fatigué-t-elle jamais à son piano? On m'a dit cent fois que j'étais artiste à ma manière.

— Chère vaillante...

Et Mlle Le Vallier caressait les bandeaux ondulés de sa fille. Celle-ci la laissait faire, sans rien dire, la couvrant seulement d'un regard intense.

— Où sont les deux petits? demanda M. Le Vallier à sa femme.

— Ils travaillent à côté... Je leur ai défendu de bouger avant d'avoir fini leur besogne.

— Précaution des plus sages? appuya Raymond: mais j'entends les pieds d'Henri qui se vengent sur la barre de la banquette.

Au bout d'un instant, Suzanne se leva, et, touchant l'épaule de la cadette:

(A suivre)

Ce journal est imprimé au No 45, rue Saint-Vincent, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée). J.-J. Beauchamp, gérant.

57

sent les humains, le pont du Jubilé à la librairie du "Devoir".

LA POLITIQUE ANGLAISE

L'ENGRENAGE IMPERIALISTE

LES TRAVAILLISTES FERONT EN SORTIE QU'ILS SERONT ASSUMÉS DE PLUS GRANDES RESPONSABILITÉS EN POLITIQUE ÉTRANGÈRE. L'INDE — DES MENACES DE GREVE EMBARRASSANT MACDONALD

Londres, 14. (S.P.A.) — Joseph Wergwood, qui sera probablement secrétaire pour l'Inde, les travaillistes forment un ministère, a déclaré à la conférence de l'Université Labor Federation samedi soir, que le parti travailliste ferait en sorte que les Dominions autonomes assument une part plus grande de responsabilités dans les affaires étrangères et intérieures de l'Empire.

«Les travaillistes, ajouta le colonel Wedgwood, considèrent l'émigration comme un débouché inestimable pour le peuple anglais. Ils ne veulent pas cependant qu'on considère l'émigration comme la seule solution du chômage. Ils ne veulent pas que l'émigration serve à fournir des ouvriers à bon marché aux planteurs et aux manufacturiers des colonies. L'Inde fournira la pierre de touche du gouvernement travailliste. Ce dernier essaiera surmonter la difficulté en accélérant la transformation de l'Inde en Dominion autonome. Il ne s'agit pas simplement d'une question de finance, de défense et d'ordre international mais aussi de gagner les nationalistes indiens à l'opinion qu'ils doivent rencontrer le gouvernement travailliste à mi-chemin.

DEUX GREVES EMBARRASSANTES

Londres, 14. (S.P.A.) — Le chef travailliste J. Ramsay MacDonald, en plus des difficultés inhérentes à la prise du pouvoir par un gouvernement sans expérience au moment d'une dépression industrielle et commerciale sans précédent et d'un chômage croissant, va probablement se trouver en face de deux grandes grèves.

La première serait celle des cheminots et la deuxième, des houillères mécontentes de leur barème de salaires.

Ces dernières sont à prendre le vote sur la question de résilier leur contrat. Le résultat du scrutin sera annoncé la semaine prochaine. On sait qu'il sera par une grande majorité favorable à un nouveau contrat. Cependant ce vote ne sera pas considéré comme un mandat pour déclarer la grève, mais plutôt pour négocier des modifications au contrat de salaires.

Mais il y a toujours danger de grève. Ce sera une épreuve considérable pour le nouveau gouvernement.

Durant les quelques jours qui nous séparent de la grande bataille qui va se livrer à la Chambre des communes, le trait le plus saillant de la situation est la persistance de l'agitation qui a pour but d'empêcher les travaillistes de former un nouveau gouvernement en défaut de cela de faire en sorte que le gouvernement une fois organisé subsiste le moins longtemps possible.

Le dernier motif mis en jeu pour garder le gouvernement actuel au pouvoir, c'est l'approche de grands différends industriels. On prétend qu'un nouveau gouvernement travailliste pourrait se laisser forcer la main par les extrémistes au détriment de l'intérêt public et qu'il faut par conséquent retenir au pouvoir le gouvernement Baldwin.

Cette argumentation s'adresse évidemment au parti libéral qui aura avec les conservateurs le pouvoir de renverser un gouvernement travailliste. Il est impossible de dire si l'argumentation plait aux libéraux, mais quant à M. Herbert Asquith et aux autres chefs libéraux on croit que leurs vues n'ont pas changé et que le gouvernement Baldwin tombera bientôt, mardi prochain peut-être, jour déjà prédisé pour sa chute.

Il est hors de doute que de grands différends industriels embarrasseraient un nouveau gouvernement travailliste, mais Ramsay MacDonald n'a pas, affirme-t-on, l'intention de faire entrer d'extrémistes dans son cabinet. Il ne ferait preuve d'une timidité à cet égard et l'on va même jusqu'à prédire que son indifférence à l'égard des extrémistes de son parti causera sa chute.

Le grand facteur de la situation semble être la déclaration de M. Asquith qu'un gouvernement travailliste ne pouvait arriver à un moment plus psychologique en Grande-Bretagne. M. Asquith aurait voulu dire par là qu'avec les deux puissants partis d'opposition à la Chambre, un gouvernement travailliste ne pouvait se risquer à proposer des mesures extrêmes.

Il est facile de remarquer que les chefs travaillistes la ferme conviction qu'un gouvernement travailliste subsistera beaucoup plus longtemps qu'on ne le pense. En se limitant à des mesures modérées se rapprochant des principes du programme libéral, les libéraux n'auraient pas d'excuse pour se coaliser avec les conservateurs pour faire tomber un gouvernement travailliste.

La situation ne manifeste aucun changement au dehors mais il est certain que le mouvement de coalition antitravailliste fait d'importantes recrues. Il est probable que le mouvement ne portera de fruits qu'après que le gouvernement travailliste sera au pouvoir.

Randonnée d'aviateurs

Washington, 14. (S. P. A.) — La commission de l'aéronautique a décidé samedi que la randonnée mondiale officielle commencerait à Seattle le ou vers le 1er avril.

DES CONCURRENTS ANGLAIS

Londres, 14. (S. P. A.) — L'aviateur A.S. MacLaren montera à bord d'un aéroplane Vimy pour tenter d'encercler le globe, tout comme l'ascendit américaine. Il suivra une route tout opposée à celle des aviateurs américains; il passera par l'Égypte, la Mésopotamie, la Perse, les Indes, la Chine, le Japon, le Canada, Terre-Neuve, le Greenland, l'Islande et l'Angleterre.

EN FRANCE

LES ADIEUX DU PRINCE

"AU REVOIR, MES AMIS", TELS SONT LES DERNIERS MOTS ADRESSÉS PAR L'HERITIÉR DU TRÔNE D'ANGLETERRE EN PARTANT POUR BOULOGNE — LE PORTRAIT D'ÉDOUARD VII.

Paris, 14. — "Au revoir, mes amis", s'écriait gaiement hier soir de la plate-forme d'un train de la gare du Nord un jeune homme aux cheveux châtains clair qui agita son chapeau au moment où s'ébranlait le rapide de Boulogne.

C'était le prince de Galles, connu durant son voyage à Paris sous le nom de comte de Chester, qui prononçait ces mots d'adieu. Lorsque le train partit, le prince, un radieux sourire illuminant sa figure, disparut par le couloir de la voiture.

Le prince, accompagné du marquis de Crewe, ambassadeur anglais, arriva à la gare 15 minutes avant le départ du train. Il se mêla aux voyageurs sur le quai, serrant la main à des amis qui étaient venus lui souhaiter bon voyage, ou sifflottant pendant que l'ambassadeur conversait avec le préfet de police Xaudin.

Le prince eut un large sourire de satisfaction lorsqu'une jolie jeune fille dit assez haut pour être entendue du prince: "N'est-il pas charmant?"

Le prince parut s'intéresser profondément à une longue conversation avec un vieillard à la barbe blanche qui lui tapait affectueusement sur l'épaule juste avant de monter à bord du train. Se tournant vers un journaliste, le vieillard laissait échapper cette réflexion: "C'est tout le portrait de son grand-père, avec lequel j'ai passé plusieurs fois de gais moments il y a bien longtemps."

Ce vieillard n'était autre que Fernand Dubosc, président de la Société française de steeplechase, qui fut l'un des amis intimes du roi Édouard VII, alors que celui-ci était prince de Galles et qui était l'inséparable compagnon du prince au cours de ses nombreuses visites à Paris.

La dernière pensée du prince avant son départ de l'hôtel fut pour les victimes des récentes inondations de Paris, dont il a visité les scènes de désastre. Il envoya une somme rondelette à M. Poincaré pour être distribuée aux victimes par l'entremise d'une des nombreuses sociétés de charité auxquelles s'intéresse Mme Poincaré.

Le prince de Galles a passé la journée de samedi à chasser le cerf dans la forêt de Villers-Cotterets, au grand désespoir des agents secrets chargés d'avoir l'œil sur le prince jour et nuit.

La tâche antérieure à l'usage des agents ne put suivre l'auto puissante dans laquelle l'héritier du trône anglais se rendit à la chasse et les limiers furent distancés sur le chemin de Château-Thierry.

Le prince de Galles a passé l'après-midi de vendredi chez le marquis et la marquise de Breteuil, de vieux amis dont il reçut l'hospitalité pendant plusieurs mois avant la guerre. L'héritier du trône britannique vint à Paris se perfectionner dans l'usage de la langue française.

EN AFRIQUE-SUD

Londres, 14. (S. P. A.) — Le prince de Galles va entreprendre bientôt sa tournée de trois mois dans l'Afrique-Sud. Il s'embarquera à Southampton le 2 mai et se rendra directement par bateau au Cap. Il visitera les diverses colonies anglaises de la région, prendra part à de grandes excursions de chasse, se rendra aux mines de diamant et sera l'hôte de plusieurs fêtes sociales.

Victoire des zaglouistes

Le Caire, 14. — Comme on le prévoyait, les élections de samedi en Égypte ont donné la victoire aux partisans de Zaglou, chef des nationalistes intégraux. Hier midi, les résultats jusqu'à 10 heures indiquaient l'alignement suivant des partis politiques: partisans de Zaglou, 114 sièges; libéraux constitutionnels, 4; nationalistes, 2; neutres, 9. On était en outre sans nouvelles de 50 autres sièges, mais on croit que le vote s'est réparti à peu près de la même façon que dans les autres circonscriptions, de sorte que les zaglouistes auront probablement 180 représentants dans un parlement qui en comprend 214.

Le premier ministre Ibrahim Pacha Yehia, qui se présentait comme indépendant, a été défait par un partisan de Zaglou. Un ancien ministre des finances, Ismail Pacha Sidky, libéral constitutionnel, a subi le même sort. Quatre chefs nationalistes éminents ont également perdu la poussière.

Chez les voyageurs de commerce

CERCLE DE MONTREAL

Samedi soir dernier, le 12 janvier, eut lieu l'élection des officiers pour l'année 1924 au cercle catholique des Voyageurs de commerce de Montréal. En voici le résultat:

Président, M. L.-P. Villeneuve; vice-président, M. Max. Lamarre; secrétaire-archiviste, M. Raymond Prud'homme; assistant secrétaire-archiviste, M. G.-E. Lavigne; trésorier, M. Philias Chartier; assistant trésorier, M. Hector Spedding; secrétaire correspondant, M. S. Robichaud; bibliothécaire, M. Horace Caisse; assistant bibliothécaire, M. E.-A. Labelle; conseillers, MM. Oscar Gince et L.-E. Bellanger; président sortant de charge, M. Elie Rodier.

Le Conseil des officiers se réunira mardi soir, 15 janvier, à 7 h. 30 pour former les différents comités et procéder aux affaires les plus urgentes.

Dimanche prochain, 20 janvier, le cercle célébrera sa fête patronale dans la chapelle de l'Immaculée Conception, sous le double drapeau de nos frères et sœurs de la Sainte-Trinité, grand-messe solennelle et sermon de circonstance par le R. P. Jacques Dugas, S.J. Tous les membres du cercle y sont invités, avec leurs familles.

MEXIQUE

Les rebelles ont perdu une ville

LES TROUPES FÉDÉRALES CONDUITES PAR LE GÉNÉRAL MARTINEZ OCCUPENT SANS COUP FERIR LA VILLE DE TEHUACAN. — BULLETIN OFFICIEL.

Mexico, 14. (S.P.A.) — La nouvelle de l'occupation par les troupes fédérales de la ville de Tehuacan, État de Puebla, est officiellement confirmée. Les troupes commandées par le général Martinez sont entrées dans la ville à 7 heures samedi soir sans tirer un seul coup de feu. Les rebelles se retirèrent précipitamment vers Esperanza.

Un bulletin officiel publié par le département de la guerre hier après-midi donne le rapport suivant reçu du général Martinez, daté de Tehuacan: "Je suis arrivé à Tehuacan vers 7 heures sans tirer un seul coup de feu. L'ennemi se retira précipitamment dans la direction d'Esperanza. La cavalerie commandée par le général Almanzar s'avance sur mon flanc droit, vient aux prises avec l'ennemi à Hacienda del Carmen et le long du chemin de fer entre Tehuacan et Esperanza vers 3 heures samedi après-midi. J'ordonnai au général Almanzar de se retirer sur Carnero durant la nuit, considérant imprudent de poursuivre l'ennemi à cause des accidents du terrain. J'ai envoyé un train pour amener le général Almanzar en conférence et faire un rapport détaillé des opérations."

Trois trains manœuvrés entièrement par des femmes sont partis hier pour Oaxaca. J'ai été informé par le chef de gare ce matin que le chef des trains à Oaxaca lui avait dit que la ville était attaquée. Une demi-heure plus tard il rapportait que le palais officiel des présidents, le palais où les employés de chemins de fer abandonnaient leurs postes. Je cherche à obtenir des détails concernant les événements à Oaxaca."

Pendant 22 heures, à partir de jeudi matin, les rebelles commandés par Marcial Cavazos et Orillo Villegas, ont livré bataille aux troupes fédérales dans les rues de Puebla, sans parvenir à se rendre maîtres de la ville.

Le gouvernement Azuara et les généraux Benito Garcia, commandant de la garnison, Victor Monter et Serapio Lopez défendaient la ville dans des conditions très désavantageuses, les rebelles étant au nombre de plus de huit cents et les réguliers n'étant que trois cents.

Les généraux Monter et Lopez ont été tués et les troupes rebelles ont essuyé de lourdes pertes.

Après les témoins oculaires, les rebelles lancèrent leur attaque à 5 heures mardi matin en surprenant un groupe de volontaires de la garnison de l'Etat, le forçant à se rendre après deux heures de combat et après la mort du général Lopez.

Le gouverneur Azuara et les généraux Monter et Garcia fortifièrent une église dans l'un des faubourgs de la ville et le combat dura plusieurs heures.

Alors un groupe de femmes portant un drapeau blanc approcha de la forteresse en suggérant aux troupes de se rendre. À la fin de l'après-midi, les rebelles s'installèrent dans l'église. Ce fut ensuite une bataille terrible. Le général Monter tomba mortellement frappé d'une balle.

À deux heures vendredi matin, les rebelles décidèrent d'abandonner la ville en apprenant que les colonnes du général Herrero s'avançaient de Mexico.

La ville n'a que peu souffert du combat. Les rebelles ne molestèrent pas les hommes d'affaires, se contentant de s'approprier les fonds du gouvernement et d'imposer un emprunt sur les compagnies minières.

Les troupes fédérales envoyées en toute hâte de Mexico arrivèrent à Puebla avant que les rebelles n'eussent évacué. Avant leur retraite, les insurgés détruisirent les communications télégraphiques, téléphoniques et ferroviaires sur une distance considérable.

D'après le ministère de la guerre, cent seize rebelles furent tués à l'action. Les pertes des réguliers ne sont pas encore connues.

GRÈVE MENAÇANTE DES MECANICIENS

LES CHAUFFEURS ET LES MECANICIENS DE LOCOMOTIVES QUITTERONT LEUR POSTE DE TRAVAIL CETTE SEMAINE. — DES NEGOCIATIONS

Londres, 14. — La grève des mécaniciens et chauffeurs de locomotives semble inévitable au dire de J. Bromley, secrétaire de leur syndicat. L'abandon de l'ouvrage est censé se produire à la fin de la semaine prochaine au moment où les nouvelles échelles de salaires seront mises en vigueur. Bromley refuse de dire au juste à quelle date les employés précités vont recevoir l'ordre de commencer la grève.

"Nous ne préviendrons pas le public", a-t-il dit. "Si nous le voulons, nous pouvons déclencher la grève dans vingt-quatre heures."

Le refus des compagnies de chemins de fer de négocier avec la société à propos d'une décision de la commission nationale des salaires est la cause des menaces de Bromley. Les mécaniciens soutiennent que le jugement ne constitue point une injonction aux compagnies ou à leurs employés, mais qu'il est possible de négocier. Les compagnies, elles, s'en tiennent uniquement au nouveau barème.

Une médiation a été proposée. On a sollicité l'intervention du conseil du congrès des unions ouvrières et le conseil a décidé de se réunir aujourd'hui. On pense que le conseil va nommer une commission médiatrice qui consultera les deux groupes en cause et cherchera à entamer des pourparlers.

EN FRANCE

L'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE

L'EXPERTISE SUR LES RESSOURCES FINANCIÈRES DE L'ALLEMAGNE S'OUVRE CE MATIN À PARIS. — DES ELECTIONS AU PLUS TOT. — LA COTE DU FRANC. — LE PALATINAT.

Paris, 14. (S.P.A.) — Les experts financiers italiens qui sont arrivés à Paris, hier, pour prendre part au comité des experts de la Commission des réparations, qui a la charge des recherches du montant des avoirs allemands, sont le docteur Pirelli, le professeur Flora, de l'université de Bologne et M. Alberti, directeur général du Crédit Italien.

L'expert américain, le général Charles-G. Dawes, qui fut nommé président du comité des experts de la Commission des réparations, prononcera à la première séance, ce matin, à 11 heures, un important discours.

LES ELECTIONS

Paris, 14. (S.P.A.) — La question des élections générales agite la Chambre des députés. On remarque parmi les députés, indépendamment des opinions politiques, l'idée bien définie de demander au gouvernement de les tenir plus tôt que ne le stipule la constitution.

La question d'assumer la responsabilité de voter des impôts additionnels et d'effectuer des économies pèse lourdement sur le parlement sortant de charge. Un grand nombre de députés hésitent à imposer des mesures radicales aux contribuables juste avant les élections.

Une bonne partie de la Chambre, désireuse d'échapper cette responsabilité, préconise l'adoption d'une loi spéciale fixant la date des élections à 9 mars, mais les milieux officiels affirment que le président du conseil est favorable à une date ultérieure, probablement le 6 avril. Le gouvernement serait prêt à s'opposer à la proposition.

Une décision finale sera prise à un conseil du cabinet qui aura lieu cette semaine ou la semaine prochaine, dès que M. de Lasteyrie, ministre des finances, aura rédigé son plan d'économies que, d'après les indices actuels, le gouvernement a l'intention de faire passer au plus tôt à la Chambre et au Sénat.

La nature des réformes n'a pas encore été indiquée, mais il est certain qu'elles prendront la forme de taxes indirectes, ou que l'augmentation des impôts directs et la taxe d'affaires n'entrera pas en vigueur avant 1925.

LA COTE DU FRANC

Paris, 14. (S.P.A.) — La cote a été de 145 francs par dollar, à 2 francs 195, et pour le souverain, à 90 francs 70, samedi, au cours d'une journée de lourdeur exceptionnelle à la bourse. Ordinairement le samedi est morne à cause du manque de nouvelles des capitales étrangères, mais, cette fois, la spéculation fut comme aux jours ordinaires de la semaine.

Les transactions en sterling se sont élevées à 214.000 livres et celles en dollars, à \$572.000. Le ministre de l'intérieur a signé un décret d'expulsion contre sept Russes et deux Grecs, neuf agents de profession. Ces individus ont été escortés jusqu'à la frontière par des agents secrets hier soir.

LA QUESTION DU PALATINAT

Paris, 14. (S.P.A.) — La question du Palatinat a pris le premier rang parmi les problèmes diplomatiques intéressant la France et la Grande-Bretagne. Le marquis de Crewe, ambassadeur anglais en France, a rendu visite au président du conseil hier, au cours de laquelle les négociations antérieurement poursuivies par sir Eric Phipps, deuxième secrétaire de l'ambassade, avec le comte Peretti de la Rocca, directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères.

Le Quai d'Orsay a publié aucun communiqué officiel concernant les conversations entre M. Poincaré et le marquis de Crewe, mais on affirme dans les milieux officiels français que le point de vue de la France n'est pas changé.

On a affirmé hier que les Français tenaient à ce que si une commission d'enquête est formée, elle soit composée de délégués interalliés. Les Français répètent qu'ils n'ont pas l'intention de se charger du consul anglais à Munich se rendant dans le Palatinat pour étudier la situation, mais ils réclament que s'il prend des dispositions ou entend des témoignages, qu'un Français soit présent à l'enquête.

Elections paisibles

Saint-Hyacinthe, 14. (D.N.C.) — Les élections municipales, dans les municipalités voisines de notre ville se font avec calme. Il n'y a cette année aucune élection de maire. Les résultats, pour les différents endroits, sont les suivants:

Village La Providence: MM. Eustache Aubertin, Rémi Lavigne et Hormisdas Lefort, conseillers élus.

Saint-Hyacinthe-le-Confesseur: MM. Joseph Bourque, Albert Guertin, et Adélard Martin, conseillers élus. A Saint-Joseph-d'Yamaska et à Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe, la votation a lieu le lundi 14 janvier.

Dans le premier endroit, les candidats en présence sont MM. Charles Fortin, Eugène Tremblay, François Fortin et Arthur Gosselin. A Notre-Dame, la lutte se fait entre MM. Pierre Pélouin, Wilfrid Poirier, Louis Lavimidière et Elzéar Girard.

La France paie bien

Londres, 14. (S. P. A.) — Le gouvernement français a déposé aux mains des agents du gouvernement canadien la somme de \$157,600 représentant l'intérêt dû en décembre sur des obligations françaises s'élevant à \$5,700,000.

Le gouvernement belge a déposé une lettre de crédit de \$50,000 couvrant l'intérêt de six mois sur la dette belge au Canada.

CHOSSES MUNICIPALES

Pour que le vote soit obligatoire

M. GAREAU SUGGÈRE UN AMENDEMENT À LA CHARTE POUR OBLIGER LES ÉLECTEURS À ENREGISTRER LEUR VOTE, LE JOUR DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

M. Gareau, échevin du quartier St-Michel, proposera au conseil municipal, aujourd'hui même, de rendre le vote obligatoire aux élections municipales. Il a constaté que sur 170,000 électeurs, à peine la moitié enregistre son vote, et qu'ainsi le candidat élu se trouve le représentant de la minorité, à cause de l'abstention du plus grand nombre.

"Je considère que le vote devrait être obligatoire pour tous les citoyens; cela les forcerait tous à accomplir leur devoir. C'est là une des principales raisons à l'appui de mon idée, mais il y en a d'autres qui ont aussi leur importance. Si le vote devenait obligatoire, les candidats n'entameraient pas des dépenses si considérables pour décider les électeurs à se rendre aux polls. Cela ferait disparaître la nécessité des voitures, la cabale et aussi une foule d'autres dépenses inutiles, puisque la plupart du temps elles ne servent pas à grand-chose."

"La résolution que j'ai l'intention de soumettre à mes collègues, demande à la commission municipale de législer de prier la Législature provinciale qu'elle ajoute à la charte municipale un amendement décrétant le vote obligatoire, mais avec la condition formelle que l'on déclare fête municipale obligatoire le jour de votation."

"Cette dernière condition, explique M. Gareau, donnerait à chacun la facilité de se rendre aux polls le jour de l'élection. Par conséquent, personne ne pourra s'excuser en disant qu'il a été retenu par son travail, ou que son patron ne lui a pas fourni les facilités voulues, puisqu'il ne travaillera pas ce jour-là."

"Pour que ces nouvelles dispositions soient effectives il faudra nécessairement une sanction. Je suggère d'établir un tribunal qui sera chargé d'entendre les excuses qu'auraient à donner ceux des citoyens qui ne se seraient pas présentés de leur droit de voter. Il peut en effet se présenter des cas, des circonstances majeures, tels les cas d'absence, où l'électeur ne peut aller voter. Le tribunal entendrait ces raisons. D'un autre côté, quand l'électeur n'aurait aucune raison valable à donner, le tribunal infligerait une punition en proportion de la gravité de la négligence commise. Ainsi, un citoyen qui refuserait d'accomplir son devoir d'électeur pourrait être déqualifié pour une certaine période, soit d'un an, deux ans ou trois ans."

LES AMENDEMENTS A LA CHARTRE

Un bon nombre d'échevins partagent l'opinion du leader du conseil, M. Sansregret, qui serait préférable pour le conseil d'attendre vers la fin de la session provinciale afin de savoir s'il y aura des projets d'amendements à la Charte à présenter ou non, avant de se prononcer sur le projet des échevins Turcot et Savard à l'effet de ne pas soumettre de projets d'amendements à la Charte à la Législature provinciale.

"Il est toujours difficile de savoir ce qui pourra se produire, dit M. Sansregret. Il peut toujours arriver quelque chose d'important, et alors rien n'empêcherait de préparer un bill quelconque. Pour le moment, vaut mieux attendre pour savoir ce qui va arriver et je crois que le conseil partagera cette idée."

LA CANDIDATURE DE M. BAILLARGEON

M. J.-B. Baillargeon n'a pas confirmé encore la nouvelle de sa candidature à la mairie. "Plusieurs personnes, dit-il, m'ont approché pour m'engager à poser ma candidature à la mairie, à la prochaine élection municipale. Mais c'est là une décision qui demande longue considération. La campagne municipale coïncidera avec l'approche de la période des démenagements qui constituent une bonne part de mon entreprise. Cette période mène toujours pour moi un surcroît de travail. Ainsi, par exemple, mon personnel qui est en moyenne de trois cents employés, a été porté l'an dernier, pendant cette période, à huit cents."

"Encore une fois, je ne puis dire actuellement si j'accepte ou si je refuse. Pour le moment, je suis occupé à hâter le parachèvement de mon garde-meubles dont l'inauguration officielle aura lieu dans quelques semaines."

Cours d'instruction civique

Demain mardi, à 3 heures, s'ouvrira à l'Université de Montréal, le cours d'instruction civique pour les dames. Il sera donné par M. Montpetit, secrétaire de l'Université. Ces leçons se poursuivront pendant dix semaines consécutives au même jour et à la même heure. Elles seront répétées le dimanche à 4 heures au Monument national, sous les auspices des associations professionnelles de la Fédération nationale St-Jean-Baptiste. Le public est admis gratuitement à ces cours et il est à espérer que ces femmes s'empresseront d'y assister. (Communiqué.)

TELEPHONE EST 8000

Dupuis Frères

Nous commencerons demain, mardi, notre grande vente annuelle de meubles d'hiver durant laquelle nous vous offrirons les plus magnifiques occasions de vous approvisionner de meubles, lits et literies, à de vrais prix d'abaisses. Nous vous conseillons de suivre nos annonces durant cette grande vente, afin de ne perdre aucun des grands avantages que nous offrirons.

Moyennant un léger acompte, nous vous garderons en réserve les meubles choisis jusqu'à la date fixée par nous pour leur livraison.

Prenez avantage de notre système de paiements faciles pour vous procurer aux termes les plus avantageux tous les meubles dont vous prévoyez avoir besoin.

MOBILIER de salle à manger, en orme fini ciré; buffet de 48 pouces, avec miroir; cabinet à porcelaines, modèle à double porte; table extensible de forme oblongue; 42 x 46 pouces; 6 chaises, sièges rembourrés en brun. 98.00

MOBILIER de salle à manger en orme fini noyer; 9 morceaux. 115.00

MOBILIER de salle à manger en merisier fini noyer; 9 morceaux comprenant buffet de 66 pouces; table oblongue; cabinet à porcelaine; 6 chaises; réduit de \$15.00 à 250.00

BERCEUSES en rotin, très confortables; siège à ressort et dossier recouvert en cretonne; tant que le lot durera. 10.75

CHIFFONNIERS en orme fini doré; modèle à 5 grands tiroirs; miroir épais; ce sont le solde de stock d'un manufacturier; le prix devrait être au dessus de 30.00; mardi, tant que le lot durera. 22.75

BUREAUX de nuance noyer; fini brillant; 3 tiroirs, miroir biseauté; tant que le lot durera. 16.85

SOFA-LITS; peuvent se transformer en lit double; cadre en acier; sommier en fils tissés; matelas recouvert en denim ou en cretonne. 10.75

OREILLERS remplis de coton et couverts en couil bleu de fantaisie; dimensions: 18 x 26 pouces; 90 seulement; chacun. 68

LITS en cuivre, d'un beau fini laqué; ornements dans les coins; poteaux de 2 pouces; cadre de 1 pouce. 10.85

SOMMIERS à spirales; construction solide; toutes les dimensions régulières. 4.85

MOBILIER de chambre à coucher, en merisier fini noyer, comprenant 4 morceaux: bureau, chiffonnette, table vanité et lit massif. 128.00

MOBILIER de chambre en véritable acajou; bureau de 46 pouces; chiffonnette, table vanité et lit massif. 195.00

MOBILIER de chambre en noyer solide; 5 morceaux; réduit de \$75.00 à 317.25

—Au deuxième

Vous Economiserez en Acheteant vos Rideaux à notre Vente Spéciale de Mardi

RIDEAUX en point de filet; 2 1/2 verges x 42 et 50 pouces; 6 différents modèles de grande beauté; qualités de 5.50 et 6.00 la paire, pour. 3.98

RIDEAUX en point de filet; 2 1/2 verges x 43 et 50 pouces; tous remarquables par leurs dessins nouveaux genre; qualités jusqu'à 7.00 la paire, pour. 4.95

RIDEAUX en marquisette; 2 1/2 verges x 36 et 38 pces; finis avec dentelle; spécial, la paire. 1.98

RIDEAUX en marquisette de 2 1/2 verges x 36 et 38 pces; finis avec jolie dentelle; spécial, la paire. 2.98

RIDEAUX en fine marquisette, 2 1/2 verges x 42 pouces; finis avec large entre-deux et dentelle. Ces rideaux sont très appropriés pour n'importe quelle pièce de la maison; qualités jusqu'à 8.00 la paire, pour. 4.98

RIDEAUX marque "Ayrshire" provenant d'un achat spécial d'un des plus grands manufacturiers anglais et achetés à un prix spécial en vue de cette grande vente à rabais de janvier. 1.85

RIDEAUX en tulle blanc ou écru; 2 1/2 verges x 40 pouces; jolis petits dessins nouveaux et exclusifs; qualité jusqu'à 2.75 la paire, pour. . .